RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
11 JUIN 2008
Reçu à la Sous-Préfecture de GAP

CARTE COMMUNALE

COMMUNE DES THUILES

RAPPORT DE PRESENTATION

Mars 2008

ADASEA

PREAMBULE 1
PARTIE 1 : CONTEXTE COMMUNAL 2
1 Présentation de la commune 2
1.1 Administratif 2
1.2 Géographie 3
1.3 Accès 3
2 Population 4
2.1 Evolution de la population permanente 4
2.2 Structure de la population permanente 4
3 Logement 5
3.1 Répartition des hameaux et du bâti 5
3.2 Evolution des logements 5
3.3 Localisation de l'habitat récent 6
4 Equipements publics 7
4.1 Adduction en Eau Potable 7
4.2 Assainissement 7
4.3 Réseau électrique 8
5 Utilisation du territoire 8
5.1 Milieux naturels 8
5.2 Risques naturels 8
5.3 Utilisation agricole 9
6 Activités économiques 10
6.1 Population active 10
6.2 Activité économique 11
PARTIE 2 : OBJECTIFS ET PRESENTATION DU ZONAGE 12
7 Synthèse du diagnostic 12
7.1 Objectifs 12
7.2 Perspectives d'évolution 12
8 Présentation du zonage 14

PREAMBULE

Une carte communale a été approuvée en 2004 sur la commune des Thuiles. Celle-ci prenait en compte uniquement un zonage constructible autour du village et du hameau des Guérins.

Cette situation ne correspond plus actuellement aux souhaits de développement et d'équilibre pour la commune. Le conseil municipal a donc souhaité modifier la carte communale existante.

La situation de la commune ayant peu évolué depuis 2004, ce rapport de présentation reprend dans une première partie les éléments du rapport de présentation de la Carte Communale de 2004 dont vous trouverez certaines parties en Annexe.
Ces données ont été complétées si nécessaire par les éléments complémentaires récents disponibles sur la commune.
Le porté à connaissance des services de l'Etat n'a pas évolué depuis la Carte Communale de 2004.

La deuxième partie de ce rapport expose les objectifs de cette nouvelle carte ainsi que les choix retenus en terme de zonage.

PARTIE 1 : CONTEXTE COMMUNAL

1 Présentation de la commune

1.1 Administratif

La commune des Thuiles fait partie du canton de Barcelonnette dans la vallée de l'Ubaye et de la communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye crée en 1992 qui rassemble 14 communes de la vallée.

La communauté de communes Vallée de l'Ubaye a comme compétences les éléments suivants :

- Aménagement de l'espace (SCOT, études et programmation)
- Développement économique (zones d'activités, actions de développement, tourisme, aérodrome,)
- Environnement (assainissement, collecte et traitement des OM, énergies renouvelables, protection et mise en valeur dans le cadre d'une charte)
- Equipements culturels, socio-culturels et sportifs
- Activités culturelles, socio-culturelles, sportives, activités périscolaires, Contrat Educatif Local
- Autres (eau, fourrière, thermalisme, TV, téléphonie mobile, SIG, NTIC)

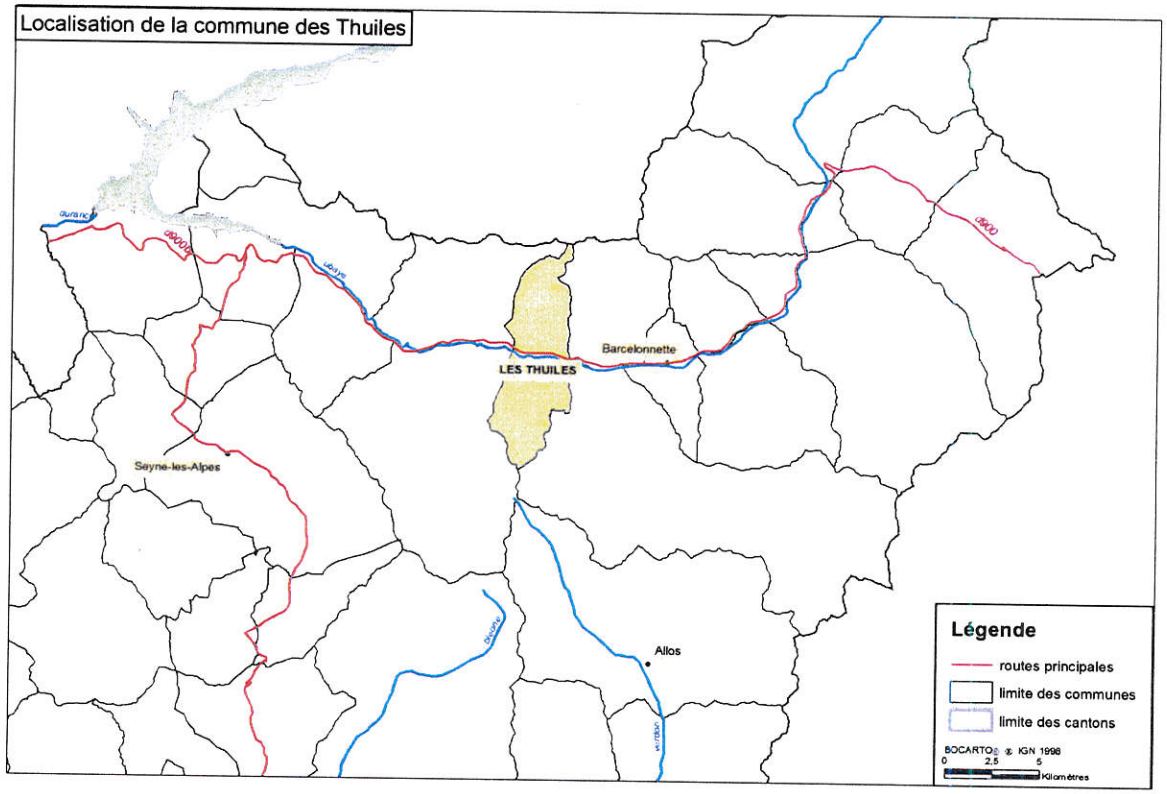

La communauté de communes a engagé l'étude du schéma d'assainissement qui est en cours sur la commune des Thuiles.

La commune est soumise à la Loi Montagne dans le cadre de l'extension de son urbanisation. Il n'y a pas de SCOT validé sur le secteur ou d'autres procédures d'aménagement de rang supérieur.

1.2 Géographie

Le village des Thuiles est à 1100 mètres d'altitude en fond de vallée. Il s'étend sur le versant nord en deux parties distinctes autour du vallon de Combe Male. Les hameaux se répartissent sur les deux versants à des altitudes allant jusqu'à 1500 mètres.
Le village est dominé par plusieurs sommets dont La Séolane qui culmine à 2920 mètres.
La carte ci-contre présente l'évolution de l'altitude sur la commune des Thuiles.

Les Thuiles se trouvent dans la basse vallée relativement resserrée avec très peu de terres en fond de vallée. Les versants montent rapidement en altitude puis offrent des replats à mi-pente où des hameaux ont pu s'installer. La végétation est typique d'une végétation de type montagnard avec des étagements en altitude variable selon l'exposition du versant.
(cf Rapport de Présentation 2004 en Annexe)

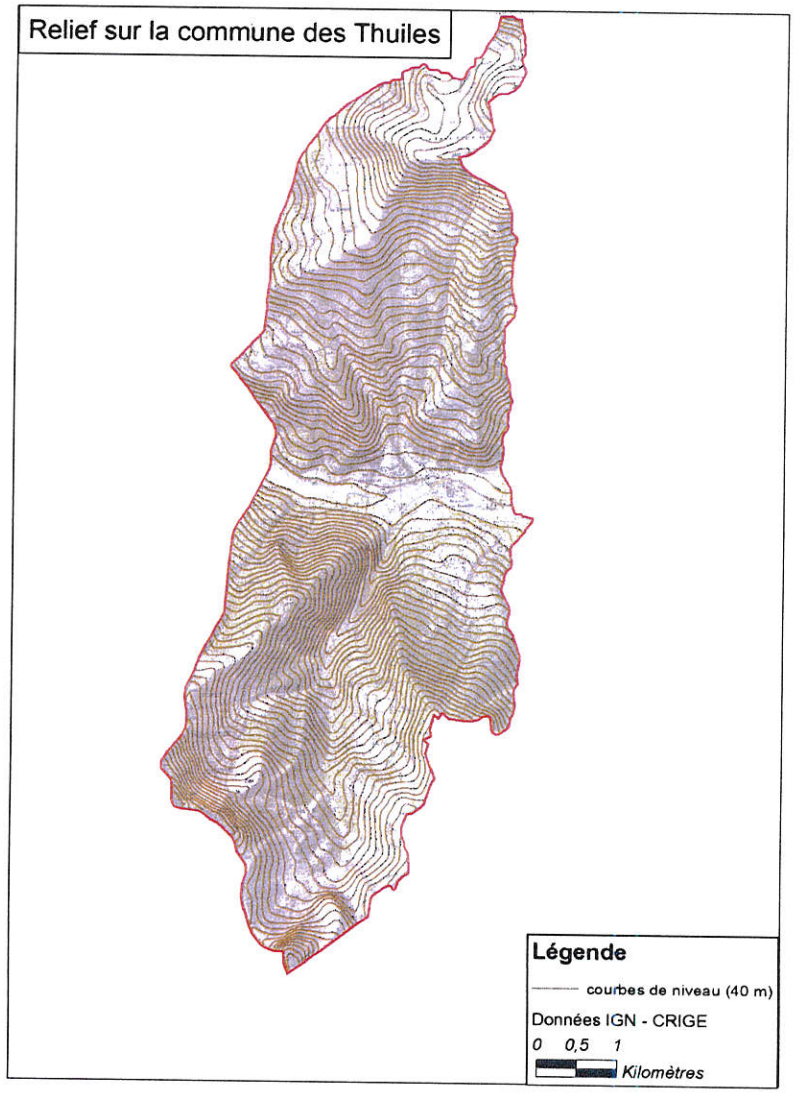

1.3 Accès

La commune est à 7 km de Barcelonnette et 60 km de Gap.
L'accès à la commune se fait par la RD 900 qui va de Tallard au col de Larche et rejoint ensuite l'Italie. Il s'agit d'une route à grande circulation fréquentée à la fois par les transports routiers et par des véhicules légers pour la desserte locale et pour la desserte touristique de la vallée de l'Ubaye. La RD900 traverse totalement le village. Un aménagement a été réalisé afin de sécuriser au mieux sa traversée.

Les hameaux sont accessibles par des voies communales ou départementales de faible importance au regard du nombre de véhicule. L'enneigement et l'étroitesse des voies est une contrainte importante au regard du développement de ces hameaux.

2 Population

2.1 Evolution de la population permanente

Le dernier recensement de la population permanente date de 2005. Depuis 1999, la population de la commune a augmenté de 39 habitants, soit une progression de 11,3%.
L'évolution annuelle de la population entre 2002 et 2005 représente 2,2 % par an.

	1999	2002 (estimation)	2005
Nombre d'habitants (INSEE 2005)	344	351	**383**

La majorité de la population de 2005 habitait la même commune (73%) cinq ans auparavant, 17% la même région et 10% une autre région ou l'étranger ce qui montre une attractivité importante de cette commune puisque un quart des habitants actuels viennent d'un autre territoire.

2.2 Structure de la population permanente

La population des Thuiles est relativement jeune avec 29% de moins de 20 ans et 16% de plus de 60 ans. Le graphique ci-contre montre la répartition de la population par tranche d'âge.

La commune compte 150 ménages en 2005 soit une augmentation de 18% depuis 1999 (23 ménages supplémentaires). Le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,6.

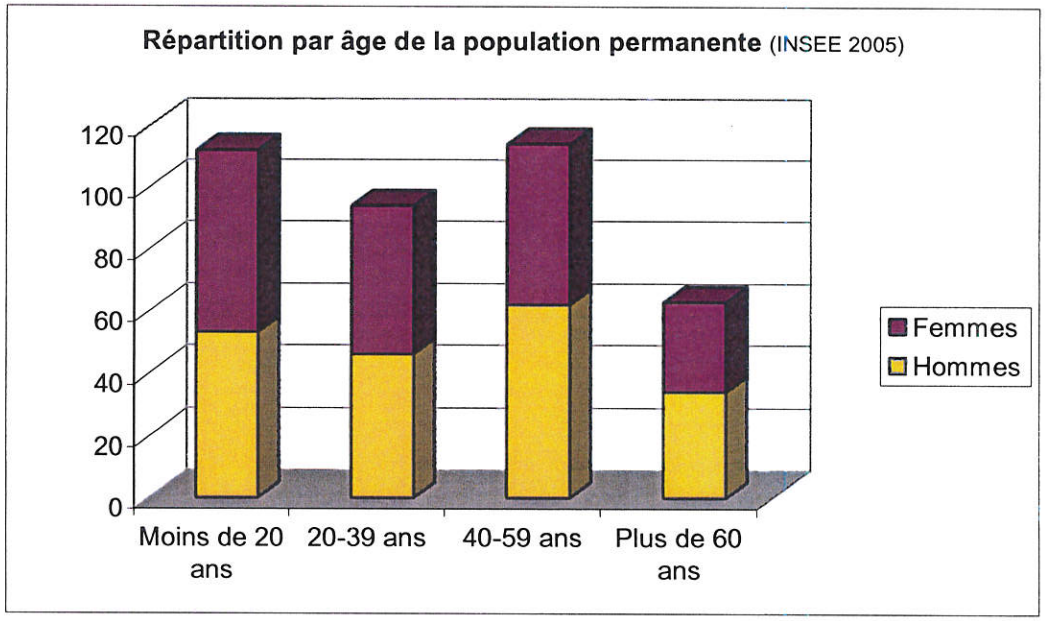

3 Logement

3.1 Répartition des hameaux et du bâti

La majorité de la population communale réside dans le bourg centre.

La commune compte également plusieurs hameaux. Ces hameaux sont Les Guérins, Les Ayes, Les Faïsses, Les Bruns et Clot Meyran en rive gauche de l'Ubaye (versant à l'ubac) et Miraval et Les Prats (Les Blancs, Les Borels) en rive droite (versant à l'adret).
On trouve également des zones d'habitat dispersé relativement récent, en particulier sur la route qui relie Les Guérins à Clot Meyran.

La population résidant à l'année dans ces hameaux n'est pas très importante mais ils sont également le support de la présence d'une population saisonnière dans les résidences secondaires.

Cependant, ces hameaux ont une importance patrimoniale et culturelle dans la vie de la commune et la municipalité souhaite conserver une dynamique sur l'ensemble de son territoire malgré les difficultés géographiques et structurelles. Ainsi, des aménagements permettent un accès correct à l'ensemble des hameaux ainsi qu'un accès à l'eau potable sur tout le territoire communal ; l'assainissement collectif a été étendu en rive gauche et couvre plusieurs hameaux.

3.2 Evolution des logements

La part des résidences principales par rapport au nombre total de logement a augmenté sur les dernières années passant de 40,3% en 1999 à 46,3 en 2005. Le nombre de résidences secondaires est resté relativement stable et le nombre de logements vacants a été divisé par deux signe d'une forte rénovation sur les dernières années.

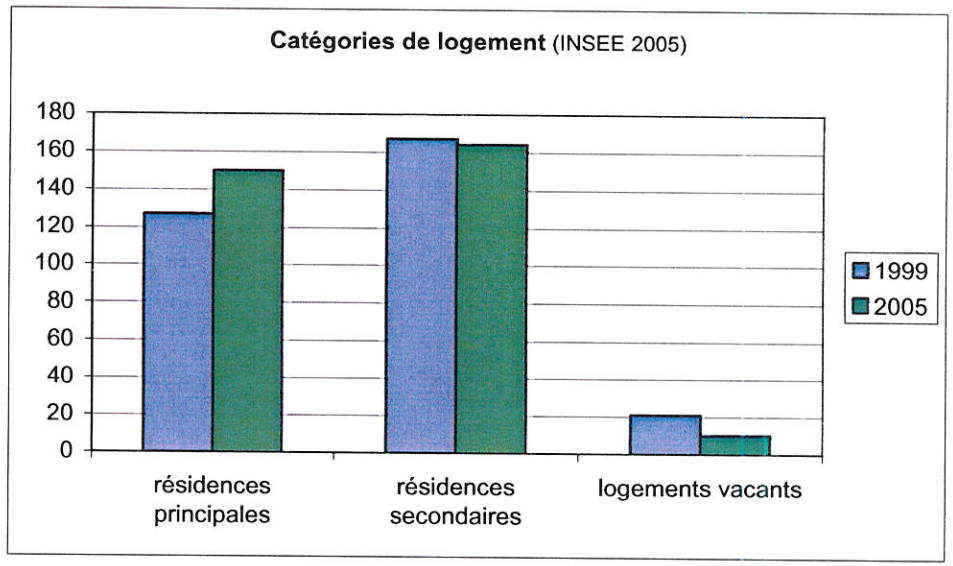

3.3 Localisation de l'habitat récent

Les dernières constructions ou demandes de permis de construire validées sont localisées en grande partie sur les lotissements réalisés depuis la validation de la Carte Communale de 2004 (deux lotissements viabilisés). A l'heure actuelle, le lotissement Saint-Martin sur les Thuiles Haute est totalement construit. Il reste par contre des lots à vendre sur le lotissement du hameau des Séolanes.

Le reste de l'habitat récent est plus diffus avec quelques demandes ou réalisations sur les hameaux (Les Guérins, Clot Meyran, Miraval).

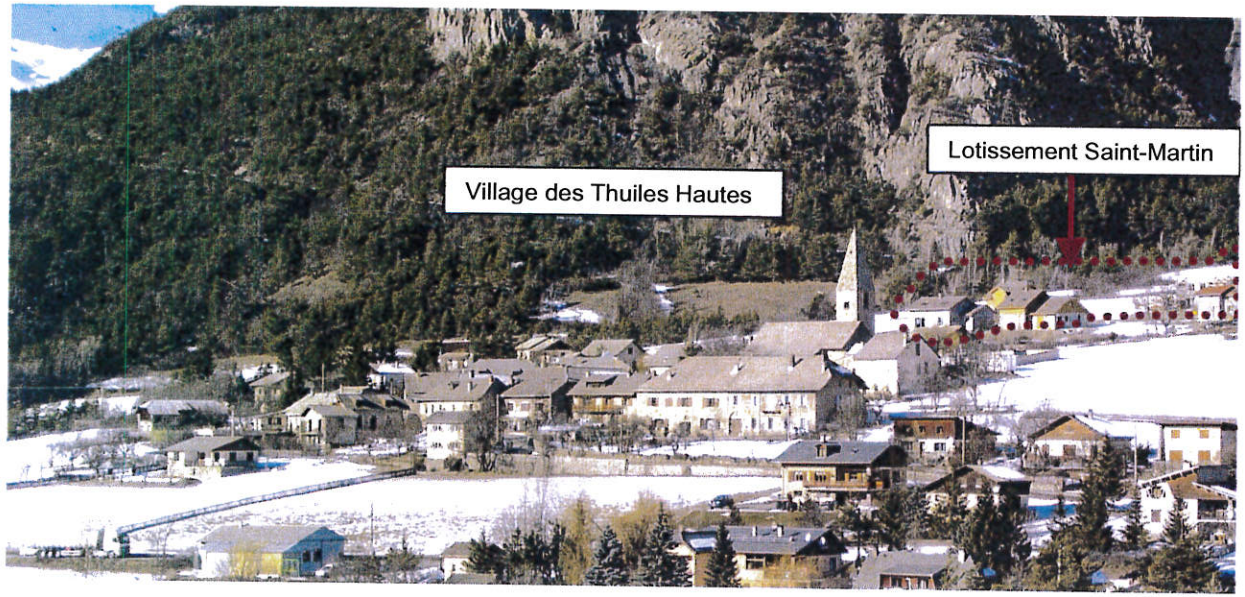

Exemple de développement de l'habitat récent sur le secteur des Thuiles Hautes.

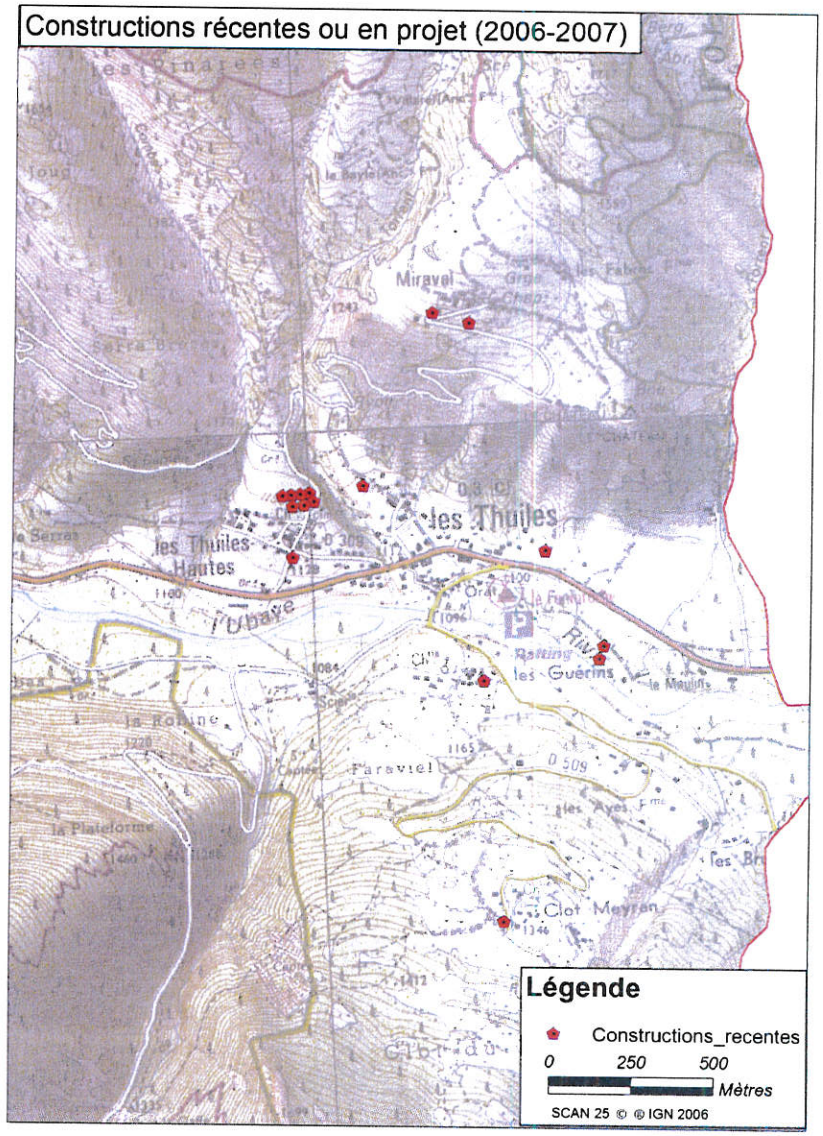

4 Equipements publics

4.1 Adduction en Eau Potable

La commune est alimentée par quatre sources :
Source de Clotaras –alt 1595 m
Source de Pont des Prats – alt 1325 m
Source La Sagne – alt 1130 m
Source Clot Meyran – alt 1375 m

Le réseau comporte des réservoirs avec une capacité totale de 385 m3 plus 125 m3 de réserve DFCI. (cf Rapport de Présentation 2004 en Annexe).
L'ensemble du bâti est raccordé au réseau AEP.

4.2 Assainissement

La station d'épuration a une capacité de 1000 équivalent habitants. Il reste à l'heure actuelle 508 EH disponibles sur ce réseau (*Schéma directeur d'assainissement, rapport phase 3,BURGEAP 2008*). Le réseau collectif rassemble les secteurs urbanisés du village, du hameau des Guérins, des maisons des Ayes et des Bruns.

L'assainissement autonome concerne essentiellement le hameau des Prats (Les Blancs, Les Borels), ainsi que Miraval et Clot Meyran.
Le tableau suivant synthétise l'état des lieux et les projets collectifs éventuels pour ces hameaux *(Schéma directeur d'assainissement, rapport phase 3,BURGEAP 2008).*

Hameau	***Nombre de logements***	***Capacité des sols à l'assainissement non collectif***	***Préconisation***
Miraval	9 habitations	Mauvaise	Collectif regroupé ou individuel (mais investissements lourds pour les particuliers)
Les Prats	11 habitations	Mauvaise	Assainissement individuel (contrainte économique du fait de l'habitat diffus)
Clot Meyran	12 habitations	Moyennement favorable	Collectif regroupé

4.3 Réseau électrique

La commune est traversée par la ligne 63000 V Barcelonnette – Serre-Ponçon (voir annexe).

5 Utilisation du territoire

5.1 Milieux naturels

La commune est très riche en espaces naturels, plus de 50% de son territoire est composé de forêts. Elle compte de nombreux espaces de montagne (pelouses, sommets, espaces rocheux). Le milieu aquatique est également présent avec la rivière Ubaye et de nombreux torrents d'altitude.

Des espaces remarquables ont été répertoriés sur la commune.
Ainsi trois ZNIEFF ont une partie de leur territoire sur la commune des Thuiles :

- ZNIEFF des forêts domaniales du Riou Bourdoux et du Bérard – tête de Crouès – Costebelle en limite nord-est de la commune
- ZNIEFF du massif de la montagne de la Blanche – vallon de la Blanche de Lavercq – tête de l'Estrop – montagne de l'Ubac – haute vallée de la Bléone
- ZNIEFF du vallon de la Blanche de Lavercq – Grande et petite Séolane – roche Bénite en limite sud-ouest de la commune

Par ailleurs, le site d'importance communautaire de Dormillouse-Lavercq retenu dans le cadre Natura 2000 couvre également le versant de la commune sous La Grande Séolane.

Dans tous les cas, les zones retenues dans la Carte Communale pour le développement de l'urbanisation ne font pas partie de ces zones d'intérêts écologiques ou patrimoniaux.

5.2 Risques naturels

La commune est soumise à des risques naturels de plusieurs natures.

Des risques d'inondation sont présents en bordure de l'Ubaye du fait des crues importantes sur cette rivière de montagne. Le risque d'affouillement des berges est également fort à certains endroits et a nécessité le recul des zones constructibles à une distance raisonnable. La présence de nombreux torrents ou vallons impose également une surveillance en cas de crue ou du fait de l'érosion des berges. Les fortes pentes et les sols instables peuvent occasionner des risques de glissement de terrains. Des risques d'avalanche sont présents en montagne mais ne touchent pas les zones habitées.

Un Plan de Prévention des Risques doit être engagé courant 2008 pour préciser la nature et l'intensité des aléas naturels sur la commune et prévoir les mesures en terme d'aménagement à respecter.

La carte communale actuelle tient compte des remarques réalisées par le service RTM en 2004 concernant les bords de l'Ubaye et la proximité des vallons existants.

5.3 Utilisation agricole

La commune compte aujourd'hui 7 exploitations agricoles : 5 éleveurs ovins et 2 éleveurs bovins. Une exploitation s'est diversifiée en agritourisme avec location de gîtes ruraux.

Il s'agit d'exploitation de taille modeste (de 200 à 350 brebis, 40 vaches allaitantes). Les sièges d'exploitation sont localisés dans les différents hameaux, aucune exploitation n'a son siège dans le village principal.
Les exploitations ovines utilisent des bâtiments anciens, des serres tunnels, parfois des bâtiments plus récents avec une partie de stockage et la plupart du temps plusieurs bâtiments utilisés pour loger le troupeau. Les deux éleveurs bovins partagent un bâtiment récent.

Trois exploitants ont plus de 55 ans. Une reprise familiale est envisagée dans l'un des cas dans quelques années. La reprise d'une exploitation est incertaine pour le moment, dans le troisième cas la reprise devrait se faire par agrandissement des exploitations de la commune.

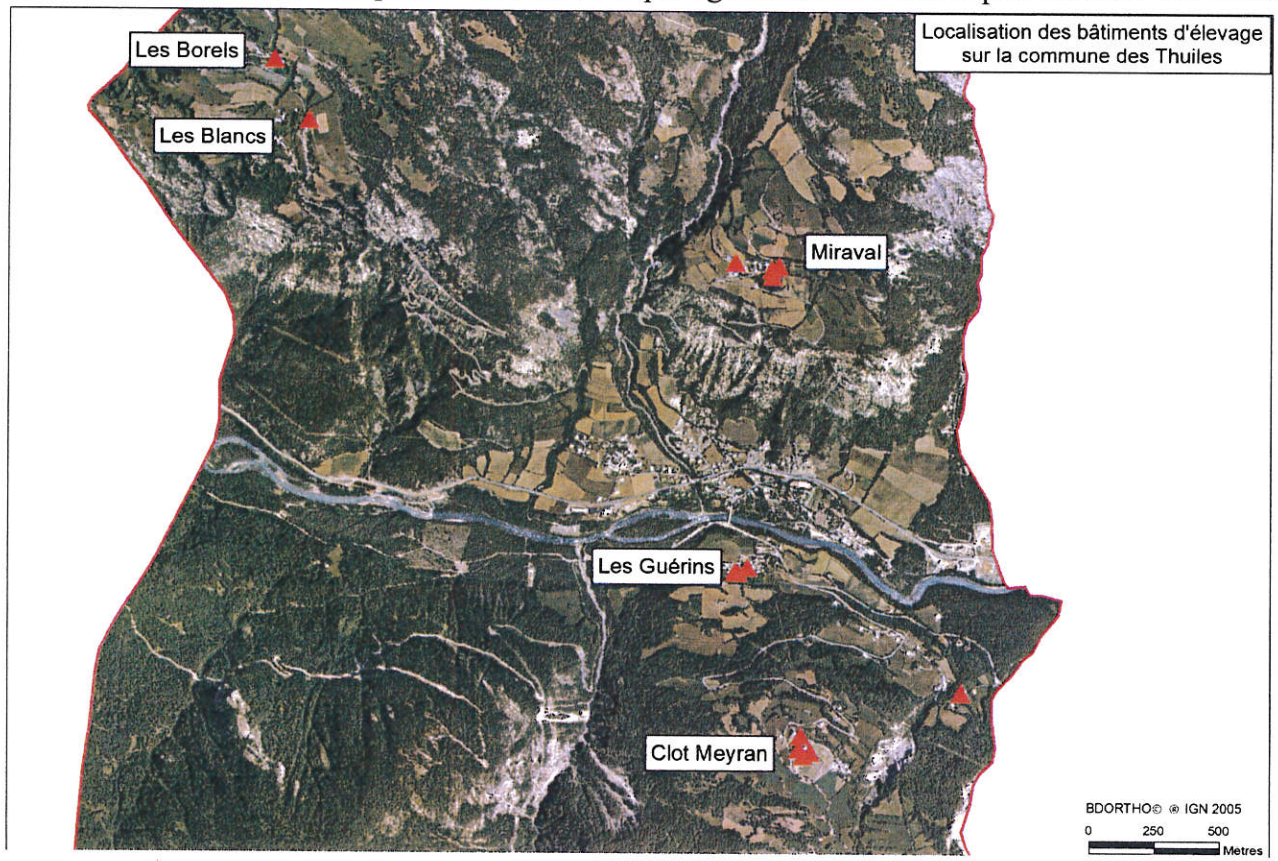

Les principales zones agricoles sont constituées de prairies temporaires ou permanentes. Certains éleveurs cultivent également quelques hectares de céréales pour nourrir les troupeaux. Les zones agricoles de la commune sont réparties autour des différents hameaux et étagées en altitude.
La commune compte également des zones d'estive importantes.

L'élevage et le pastoralisme jouent donc un rôle majeur dans le paysage et l'entretien de ces espaces de montagne en conservant des espaces ouverts au milieu d'un cadre très forestier.

6 Activités économiques

6.1 Population active

La population active représente 187 personnes en 2005 soit près de la moitié de la population totale. La population active a connu une progression de 20% par rapport à 1999. A l'intérieur de celle-ci le nombre des chômeurs reste stable.
En 2004, 32% des actifs travaillaient dans la commune, 64% dans une commune du département et 4% hors du département.

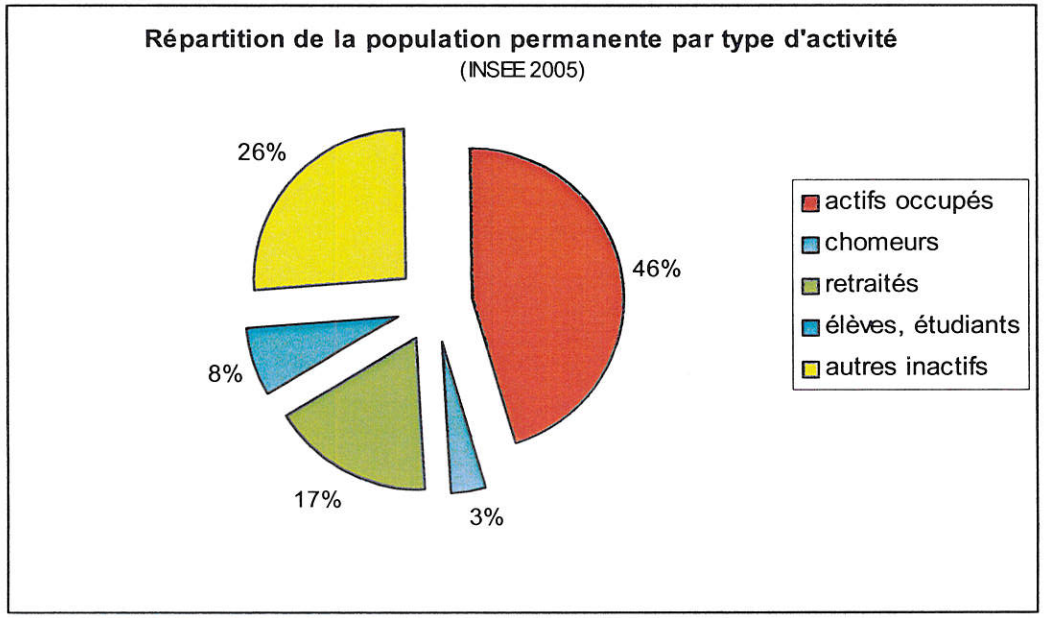

6.2 Activité économique

L'augmentation de la population active peut être expliquée par l'extension de la zone artisanale de la commune des Thuiles et l'arrivée de nouvelles entreprises.
La commune rassemble plusieurs PME et artisans :

- 3 exploitations forestières
- 1 électricien
- 1 garagiste
- 1 menuiserie aluminium
- 1 menuiserie
- 1 entreprise de plomberie
- 2 entreprises de maçonnerie
- 2 entreprises de gardiennage de caravanes
- 1 entreprise de fabrication de matériel de remorquage

Par ailleurs, la commune est le siège de plusieurs services ou commerces essentiellement dans le domaine touristique :

- 1 camping de 150 places
- 15 gîtes
- 1 hôtel
- 2 restaurants
- 1 auberge
- 1 bar, snack
- 1 épicerie
- 1 entreprise de rafting

La commune possède par ailleurs une école primaire et maternelle, ainsi qu'une poste. L'ensemble des autres services publics est présent à Barcelonette, ville sous-préfecture.

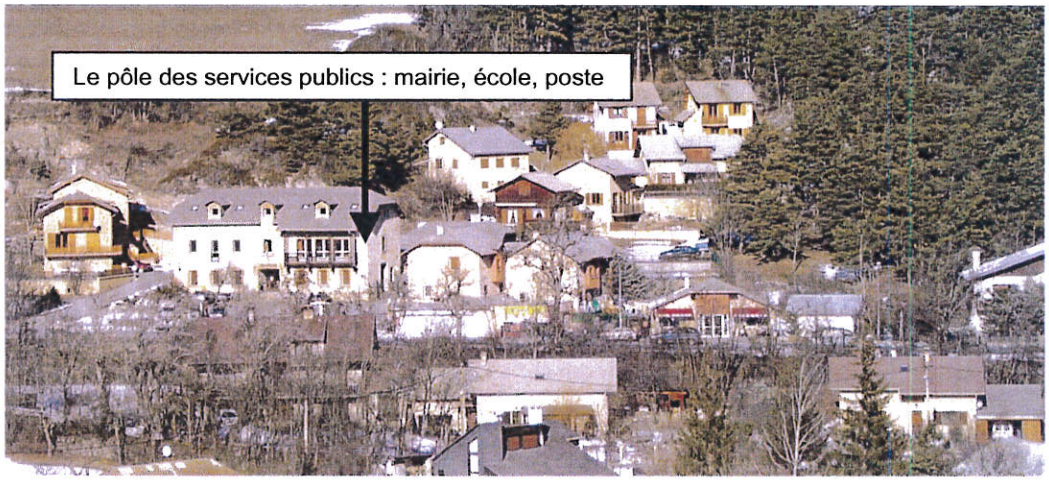

PARTIE 2 : OBJECTIFS ET PRESENTATION DU ZONAGE

7 Synthèse du diagnostic

7.1 Objectifs

Les objectifs de la commune pour la réalisation de cette Carte Communale sont les suivants :

- poursuivre une augmentation raisonnée de la population de la commune
- favoriser au mieux la population permanente en tenant compte de la forte proportion de résidences secondaires
- permettre le développement des activités (zone artisanale, agriculture)
- centrer l'urbanisation sur le bourg centre en permettant une urbanisation en continuité de certains hameaux

7.2 Perspectives d'évolution

Les hypothèses d'évolution de la population prises en compte pour réaliser cette Carte Communale sont les suivantes :

- Évolution annuelle de 2,2 % par an (en suivant le rythme actuel entre 2002 et 2005)
- 2,6 personnes en moyenne par ménage
- environ 50% de résidences secondaires

En partant de ces hypothèses, la commune peut envisager **en 2015 une population permanente de 476 habitants** ce qui correspondrait à une augmentation de 35 ménages supplémentaires par rapport à 2005.

En prenant en compte la demande sur l'habitat secondaire, le besoin sur la commune serait d'environ 70 logements.
Nous prenons une hypothèse de 10 rénovations et 60 nouveaux logements sur 10 ans soit **6 constructions nouvelles par an en moyenne**.

La surface nécessaire pour le développement envisagé serait donc de **7,2 ha environ** en prenant une **hypothèse de 1200 m² en moyenne**. En effet, une partie des constructions seront certainement réalisées en lotissement où la surface ne dépasse pas en général 600 à 800 m², l'autre partie correspond plus à de l'habitat pavillonnaire avec une surface plus importante jusqu'à 1500 ou 2000 m² voire plus lorsqu'il n'y a pas division de parcelle. Il n'y a pas pour le moment de projet identifié d'habitat groupé ou collectif.

Il faut également tenir compte de la rétention foncière : en effet certains propriétaires à l'intérieur de la zone constructible peuvent n'avoir aucun projet d'aménagement, de construction ou de vente de leur terrain même à échéance de 10 ou 15 ans. Ce problème risque de se poser en particulier sur certaines enclaves dans le secteur du village des Thuiles. On peut ainsi estimer la **rétention foncière à 20%** des zones ouvertes ce qui porterait la surface nécessaire à **8,6 ha en totalité pour les zones constructibles à vocation résidentielle**.

Le projet d'accueil pour des activités artisanales a été dimensionné lors de la Carte Communale de 2004 et n'est pas modifié ici. **La surface ouverte dans la zone artisanale représente au total 1,61 ha**.

8 Présentation du zonage

Les zones constructibles retenues dans la Carte Communale sont précisées sur la carte ci-dessous :

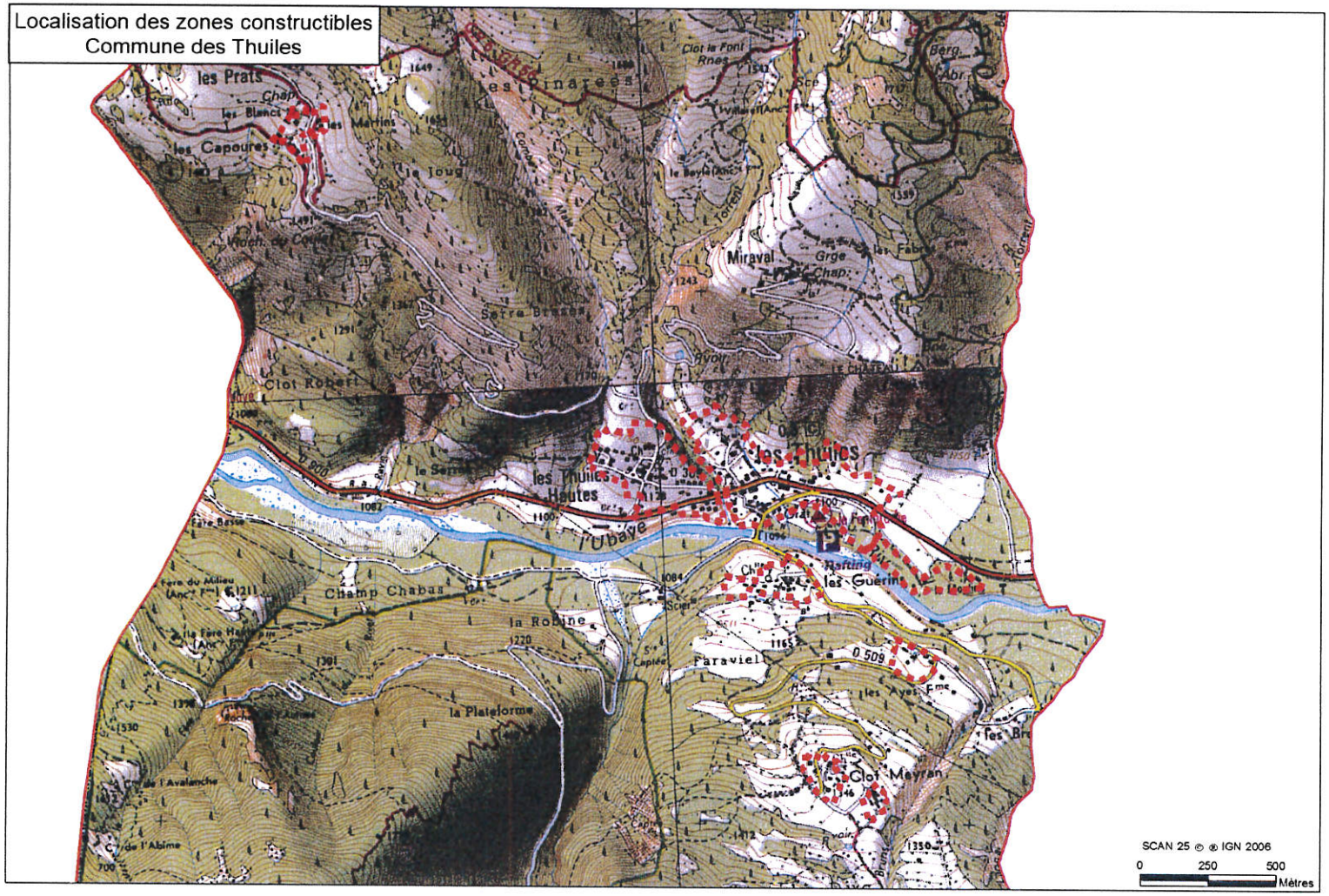

Au total les zones constructibles représentent 37 ha et la zone artisanale 2,92 ha.
Les zones ouvertes à l'urbanisation correspondent à une surface de 8,63 ha constructibles et 1,61 ha pour la zone artisanale.
La commune ne souhaite pas pour le moment bénéficier du droit de préemption.

Le Village des Thuiles

Objectifs

- Densifier le bourg existant en suivant les limites actuelles de l'urbanisation.
- Rester à un niveau maximal en terme d'extension vers le haut du vallon.
- Permettre une extension limitée pour ne pas bloquer le développement à court terme.

Modification par rapport à l'ancienne carte

- Extension au nord du secteur des Thuiles Hautes dans le prolongement du lotissement récent.
- Réduction de la parcelle A903 (parcelle en pente sur la partie haute, difficulté d'accès des réseaux)
- Suppression de la parcelle AB38 (distance réglementaire par rapport au nouveau cimetière)

Présence des réseaux

- Assainissement collectif sur l'ensemble de la zone
- Réseau AEP

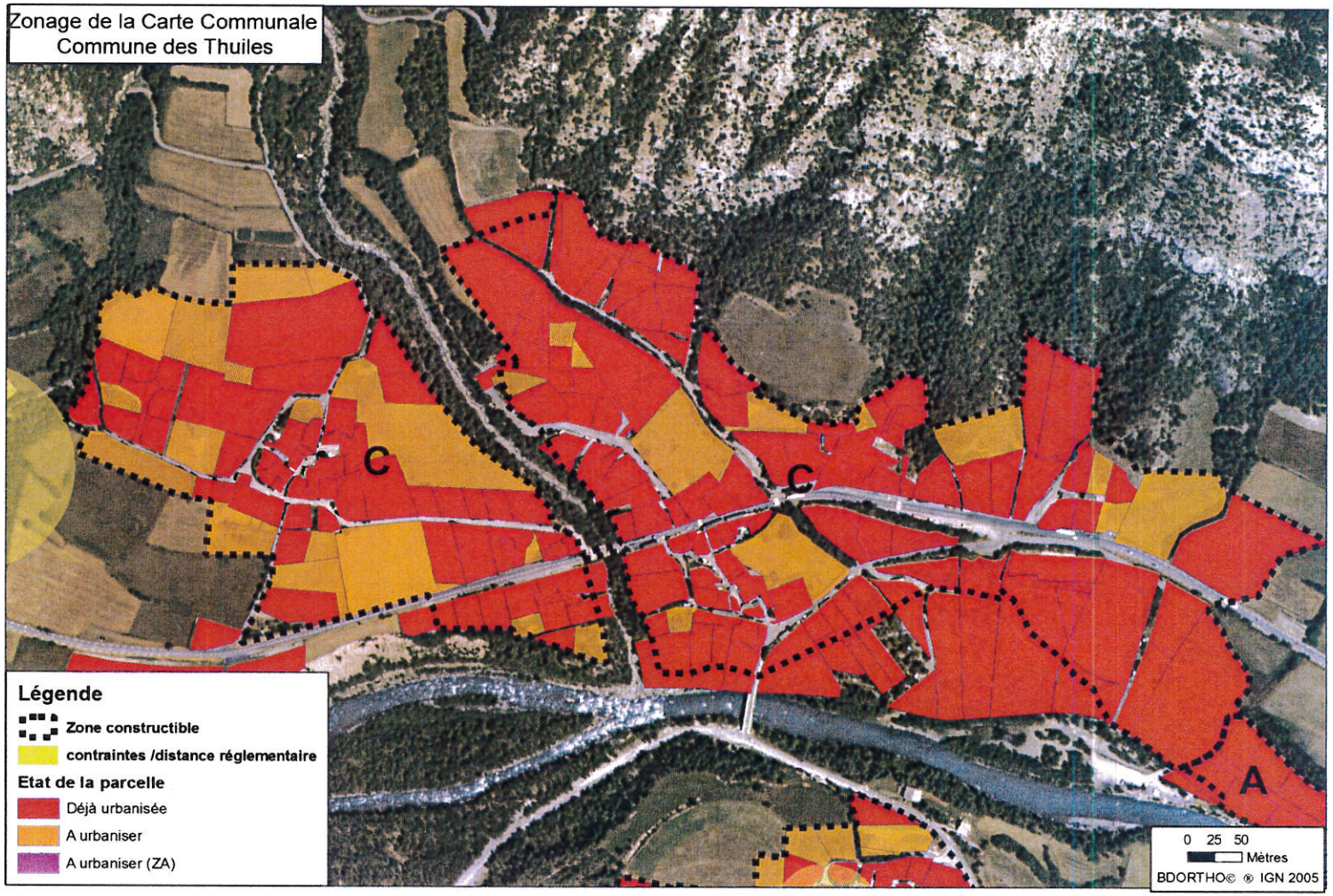

Surface de la zone constructible	27,83
Surface des parcelles déjà construite	17,77
Surfaces ouvertes à l'urbanisation	5,50

La Zone Artisanale

Objectifs

- Permettre l'accueil des activités artisanales

Modification par rapport à l'ancienne carte

- Pas de modification de périmètre
- Passage d'un zonage C à A sur l'ensemble de la zone artisanale

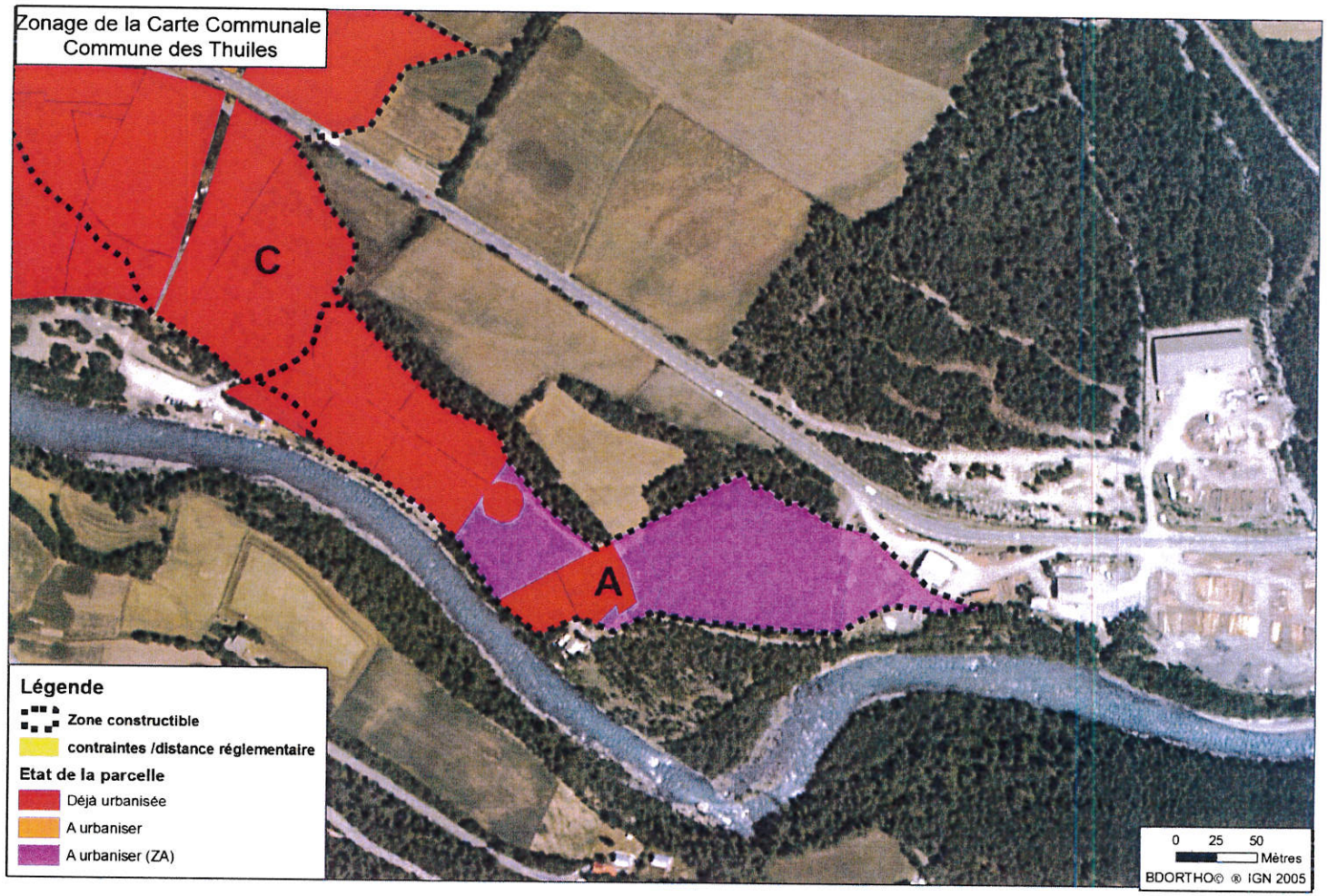

Surface de la zone artisanale	2,92
Surface des parcelles déjà construite	1,31
Surfaces ouvertes à l'urbanisation	1,61

Les Guérins

Objectifs

- Permettre une extension limitée autour du hameau
- Préserver l'activité agricole

Modification par rapport à l'ancienne carte

- Suppression de parcelles n° B749 et B750 (faible risque, parcelles excentrées)
- Suppression de la parcelle n° résultant d'une division qui a été effectuée
- Suppression de la partie ouest de la parcelle n° B814 (respect de la distance réglementaire liée aux bâtiments d'élevage)

Présence des réseaux

- Assainissement collectif sur l'ensemble de la zone
- Réseau AEP

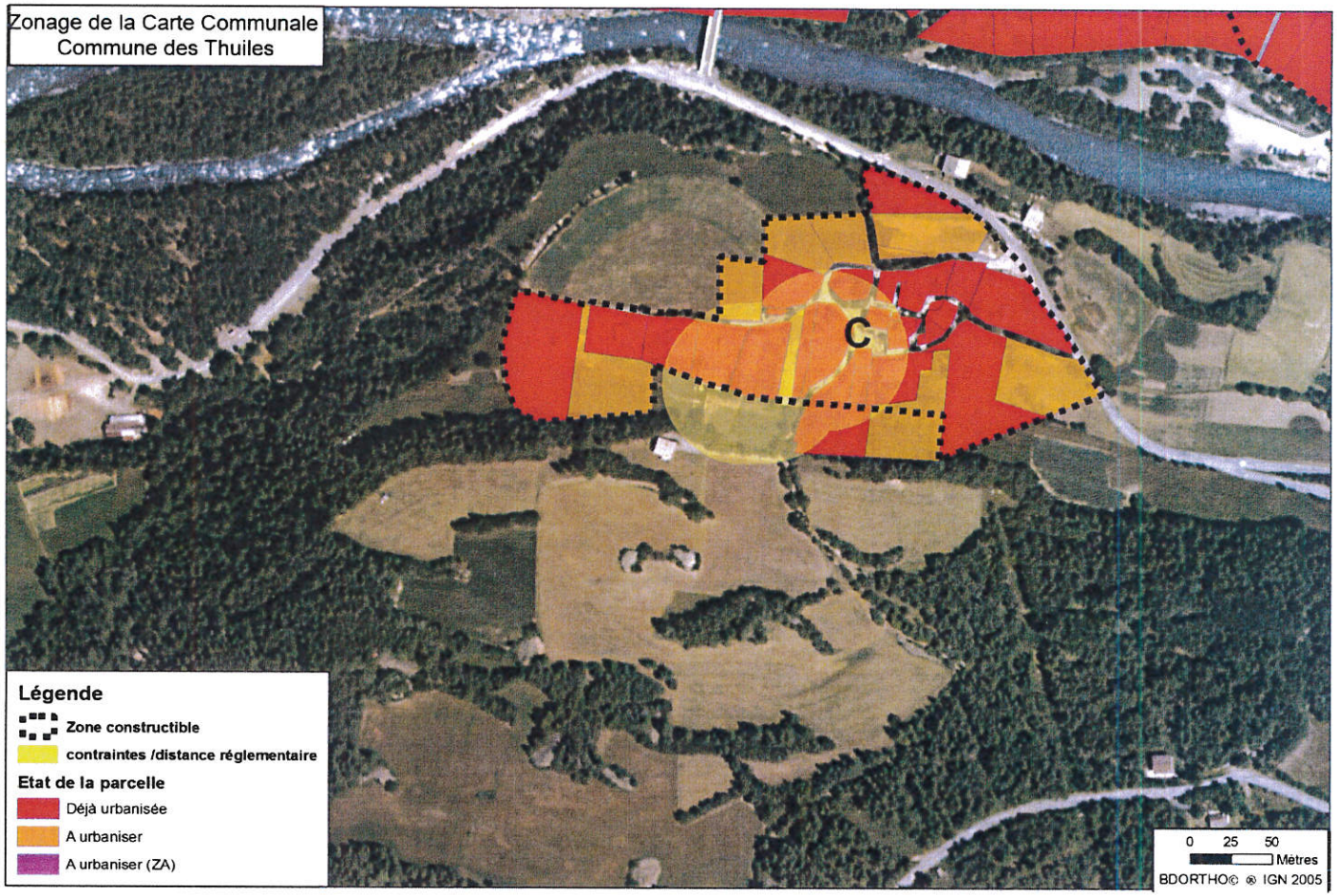

Surface de la zone constructible	3,32
Surface des parcelles déjà construite	2,13
Surfaces ouvertes à l'urbanisation	1,12

Les Ayes

Objectifs

- Créer une zone d'habitat groupé
- Eviter la poursuite du mitage sur ce secteur

Modification par rapport à l'ancienne carte

- Création de la zone

Présence des réseaux

- Assainissement collectif sur l'ensemble de la zone
- Réseau AEP

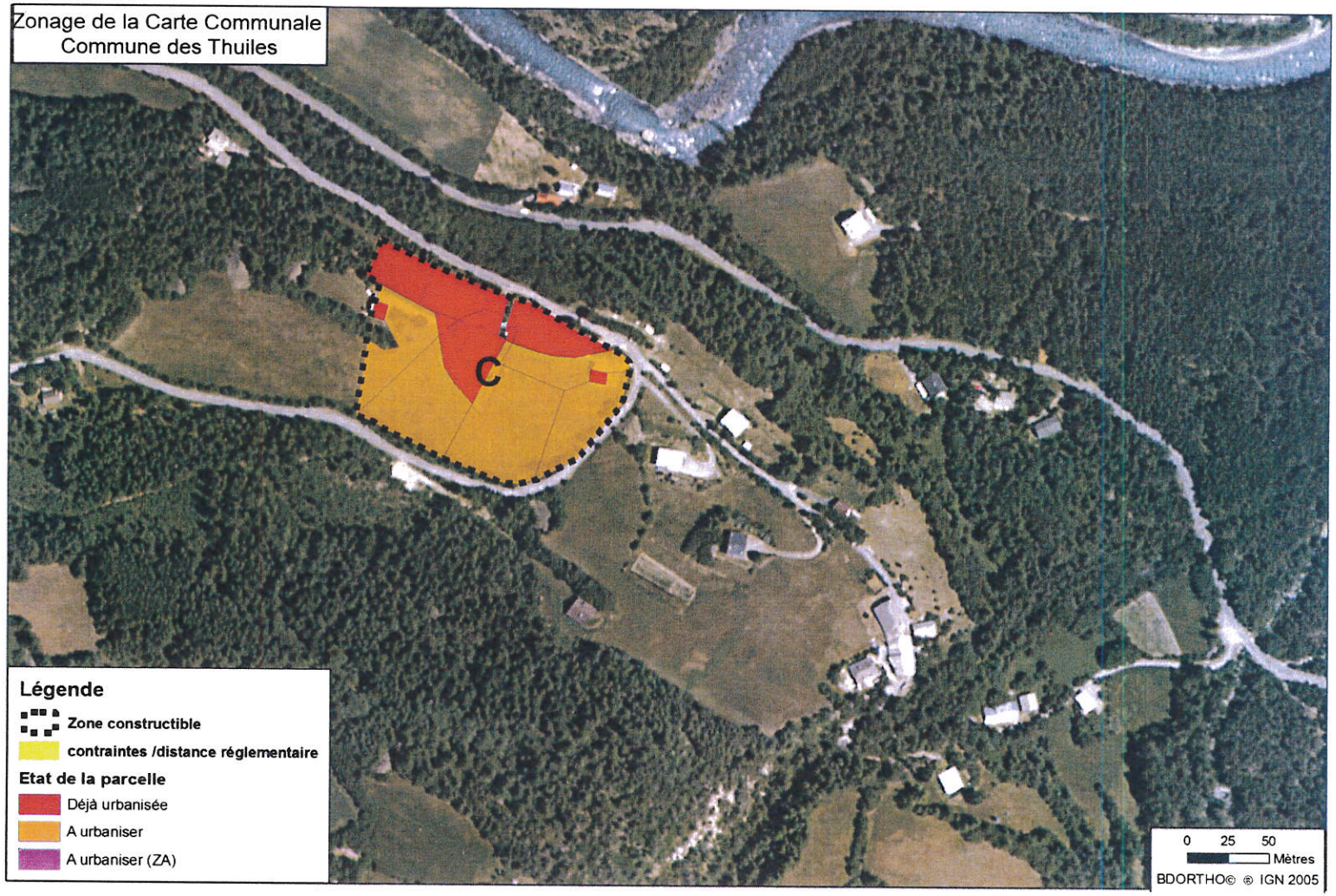

Surface de la zone constructible	1,63
Surface des parcelles déjà construite	1,11
Surfaces ouvertes à l'urbanisation	0,51

Clot Meyran

Objectifs

- Consolider les hameaux existants
- Préserver l'activité agricole

Modification par rapport à l'ancienne carte

- Création de la zone

Présence des réseaux

- Assainissement autonome – Projet d'assainissement semi-collectif à l'étude
- Réseau AEP

Contraintes

- 3 parcelles sont soumises à une contrainte réglementaire par rapport aux bâtiments d'élevage

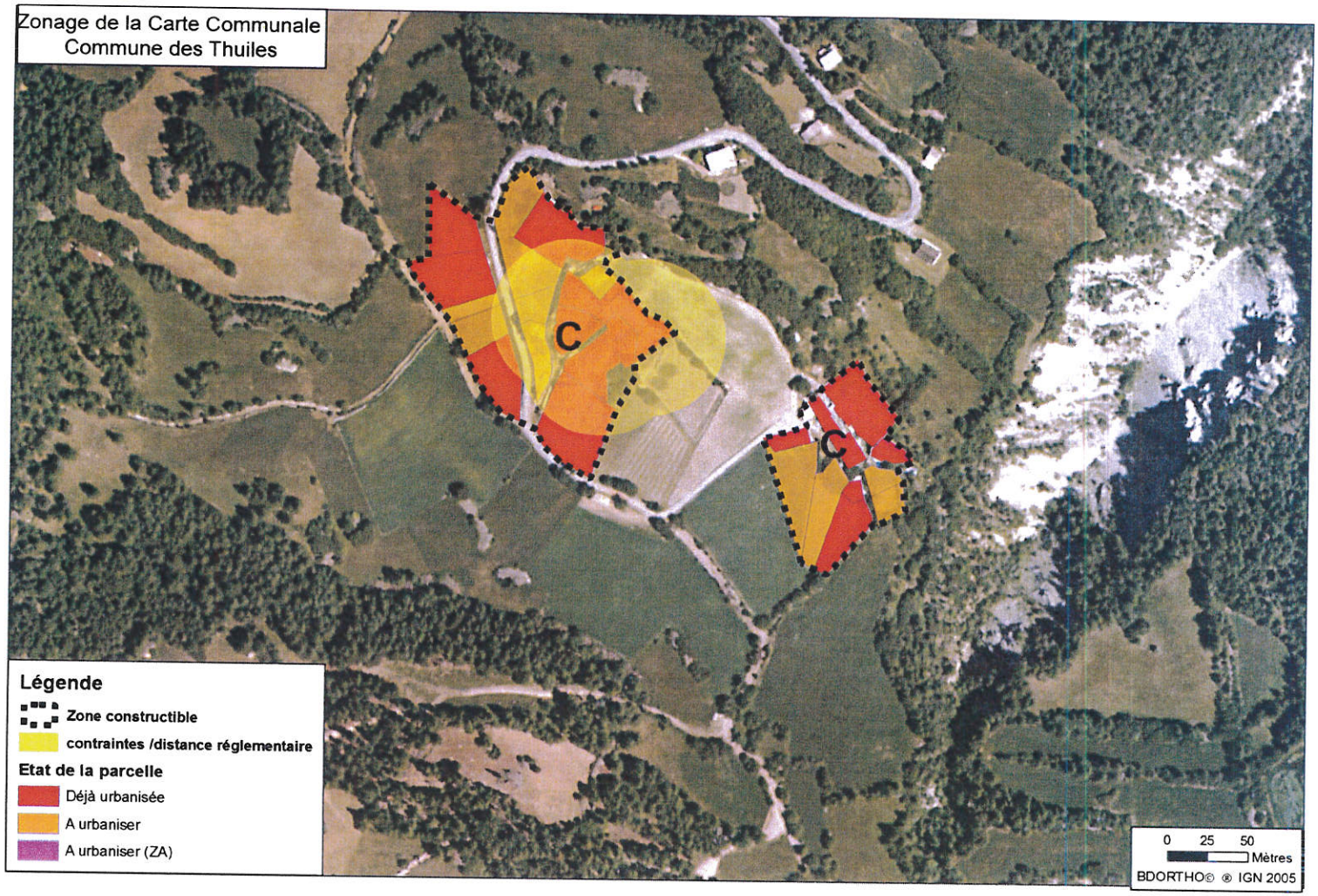

Surface de la zone constructible	2,40
Surface des parcelles déjà construite	1,40
Surfaces ouvertes à l'urbanisation	0,72

Les Blancs

Objectifs
- Créer un hameau dans les limites de l'urbanisation existante
- Préserver l'activité agricole

Modification par rapport à l'ancienne carte
- Création de la zone

Présence des réseaux
- Assainissement autonome
- Réseau AEP

Contraintes
- 2 parcelles sont soumises à une contrainte réglementaire par rapport aux bâtiments d'élevage

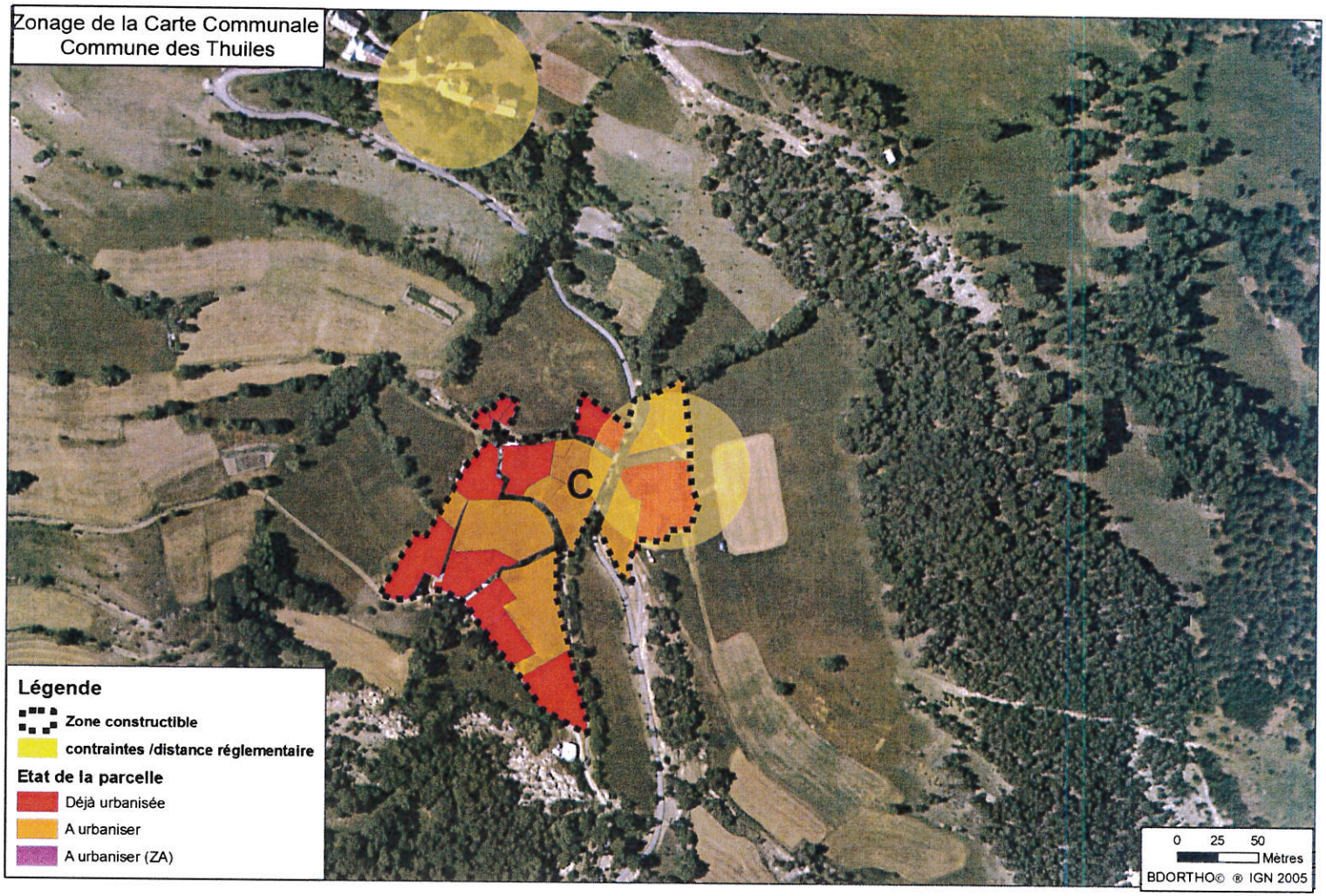

Surface de la zone constructible	1,86
Surface des parcelles déjà construite	0,85
Surfaces ouvertes à l'urbanisation	0,78

CARTE COMMUNALE

COMMUNE DES THUILES

ANNEXES

ANNEXE 1

Extraits du rapport de présentation Carte Communale de 2004

ANNEXE 2

Porter à Connaissance de l'Etat
20 août 2002

- Courrier RTM
- Servitudes Aéronautiques
- Servitude relative aux lignes électriques (RTE)

ANNEXE 3

Localisation des ZNIEFF et SIC
DIREN PACA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
2 6 JUIL. 2004
Reçu à la Sous-Préfecture
de BARCELONNETTE

CARTE COMMUNALE DES THUILES

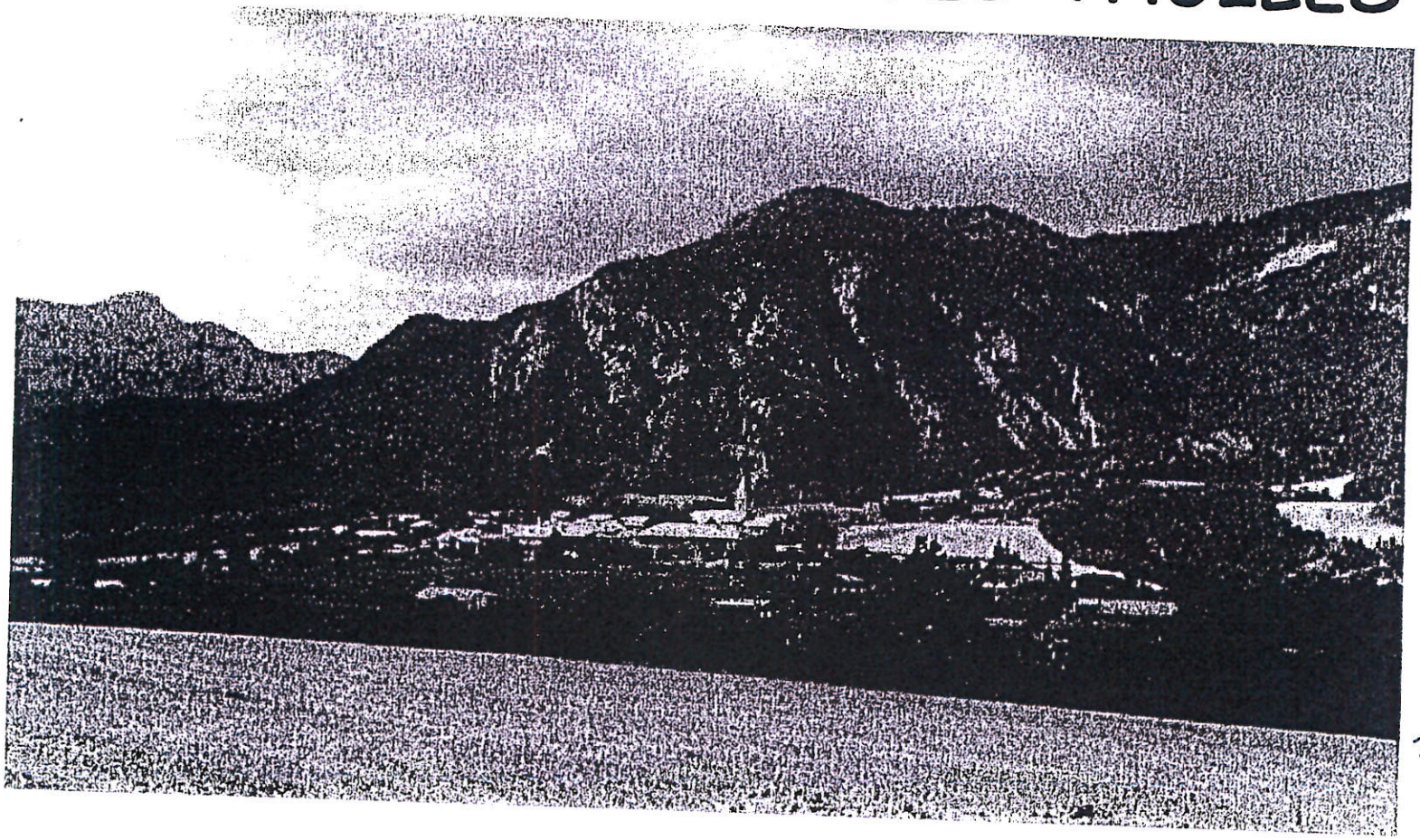

Nathalie Fenouil mars 2003

1 . PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

1.1 Le site, paysages, activités

Le village des Thuiles est à 1100 mètres d'altitude dans la vallée de l'Ubaye, et s'étend le long de la RD 900. Il est à 7 km de la ville de Barcelonnette, sous-préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et à 60 km de Gap, préfecture des Hautes-Alpes. Il est dominé par plusieurs sommets dont la "Séolane" qui culmine à 2920 mètres. Le village est constitué de plusieurs hameaux, Le Villaret, Miraval, Les Guerins, Les Bruns, Clot-Meyran et les Prats.

La commune s'est séparée de Barcelonnette en 1790, depuis ce village et ses hameaux ont gardé leurs spécificités géographiques et paysagères. Le paysage est façonné par un milieu rural et agricole encore fortement présent sur tout le territoire communal, principalement dans les hameaux existants avec une vocation surtout pour l'élevage.

Le village des Thuiles a donc gardé son image de petit bourg de montagne et le paysage naturel a su être préservé et mis en valeur par une urbanisation peu diffuse et principalement constituée d'habitat pavillonnaire.

Ce paysage et ce milieu fragile est également protégé par la loi montagne ainsi que par la volonté des habitants qui souhaitent garder l'identité sociale et géographique de leur village.

Les Thuiles se trouvent dans la basse vallée, un endroit défilé, la Vallée a ici un angle d'ouverture très réduit, 90° seulement ce qui explique pourquoi la plupart des bases de sports d'eau vive y sont installées. Vu le resserrement de la vallée, le débit de la rivière est augmenté, il est d'environ 25 mètres^3 par seconde, et devient alors très propice à leur pratique.. Le versant exposé à l'ubac offre un tissu de petits chemins.

L'ensoleillement est un facteur indispensable à la vie locale et au tourisme, la Vallée de l'Ubaye appartient aux endroits les plus ensoleillés de France, il y a environ 300 jours de soleil par an. Ceci explique en partie le climat, les précipitations sont en majorité sous forme d'orages l'automne et au début du printemps, et sous forme de neige de décembre à mars. L'été est plutôt sec, comme dans le reste de la région méditerranéenne, et permet donc le développement d'activités touristiques de plein air et certaines activités agricoles comme l'élevage.

Ces facteurs climatiques conditionnent également la végétation, élément indispensable du paysage. Le manteau végétal qui existe s'adapte au climat sec et ensoleillé, à l'altitude et aux différents types de sols. De ce fait la faune et la flore sont très riches et originaux, les Alpes du Sud constituent un carrefour pour des espèces variées, venant de la Méditerranée, d'Europe centrale et typiquement montagnardes. La présence du Parc National du Mercantour dans la majorité de la Vallée de l'Ubaye (son périmètre ne comprend pas la basse Vallée) illustre ceci.

La végétation présente sur le versant exposé à l'ubac est très luxuriante. Au-dessus de 1100 mètres et jusqu'à 1800 mètres, la végétation est constituée principalement de sapins, d'épicéas et de mélèzes. Cette végétation assez dense dépend du climat et de l'altitude, mais également de la géomorphologie des terrains.

La géologie et la géomorphologie du site est très importante à connaître car elle va permettre d'évaluer les impacts que peut avoir l'urbanisation sur les sols. La Vallée de l'Ubaye présente une particularité géomorphologique et géologique, le substratum autochtone, c'est à dire les roches issues du milieu ubayen même, apparaît par endroit grâce à une ouverture pratiquée par l'érosion dans une nappe géologique: c'est la « fenêtre de Barcelonnette ».Cette zone est la zone subbriançonnaise, une zone faite « de séries géologiques continues composées de différents calcaires et parfois même de flysch » constitué de calcaires et de grès. Ces roches entraînent de nombreux éboulis et accidentent le terrain puisqu'elles sont constituées d'argiles et sont donc relativement mobiles, de nombreux endroits du territoire sont donc inconstructibles par rapport à ces spécificités, l'élaboration de la carte communale en tiendra forcément compte.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1962 A 2002

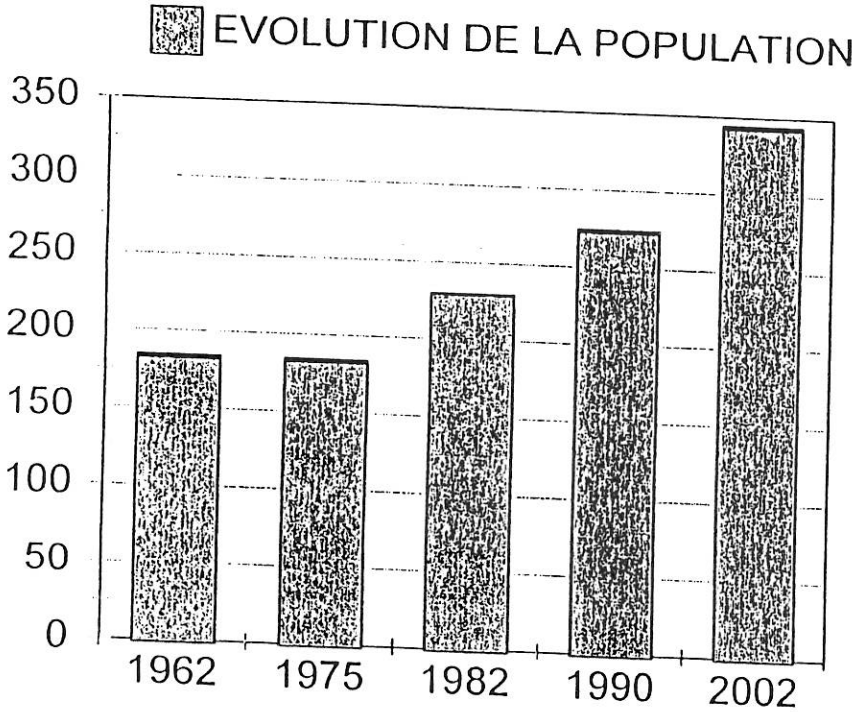

1962	184 h
1975	184 h
1982	230 h
1990	274 h
2002	351 h

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE EN 2002

AGE	HOMMES	FEMMES
0à19	28,6 %	29 %
20à39	24,00 %	26,00%
40à59	25,10 %	25,40 %
60à74	15,40 %	16,00 %
75et+	6,90%	3,60 %

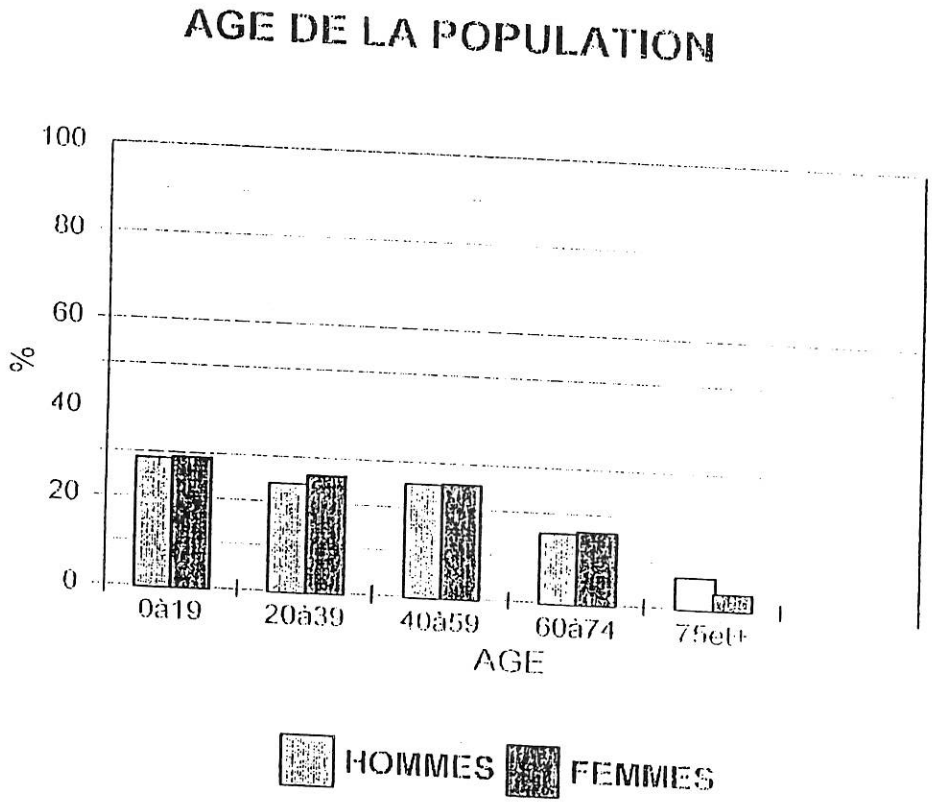

POPULATION ACTIVE
155 HABITANTS ACTIFS

POPULATION ACTIVE	hommes	femmes
Actifs occupés en %	97,7	85,5
Chômeurs en %	2,3	14,5

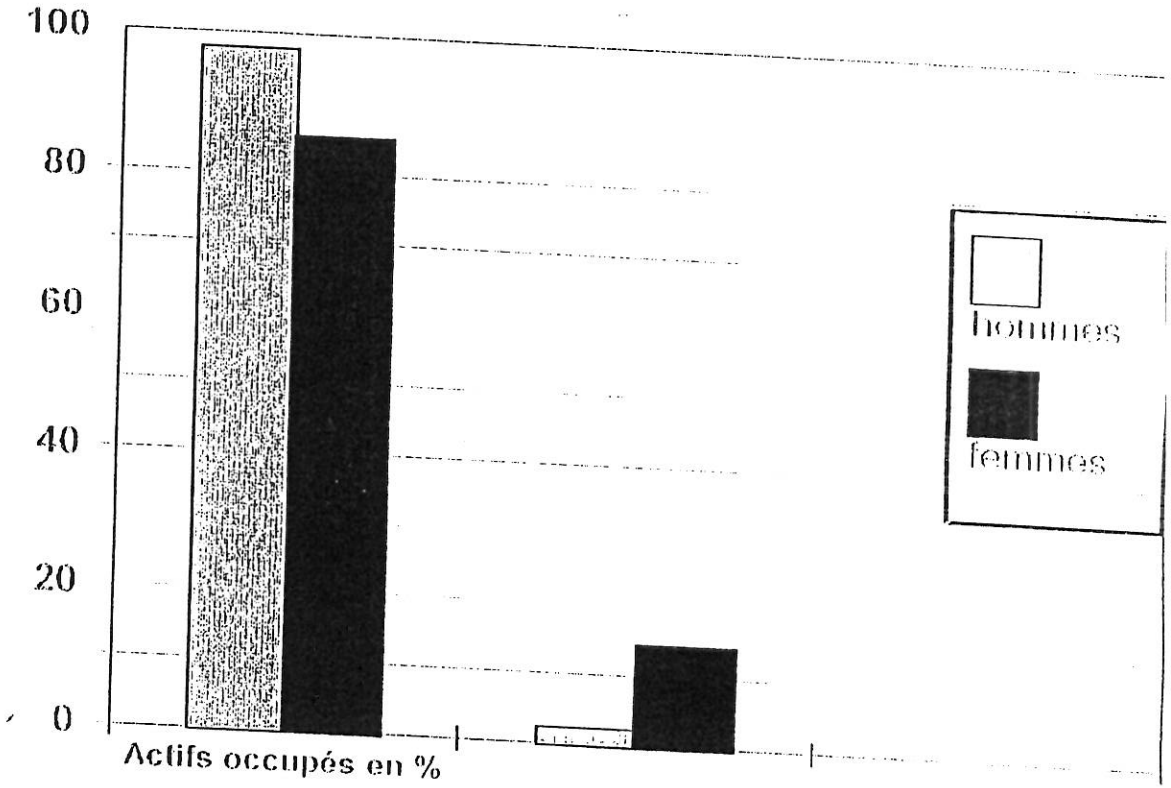

Où travaillent les habitants de la commune

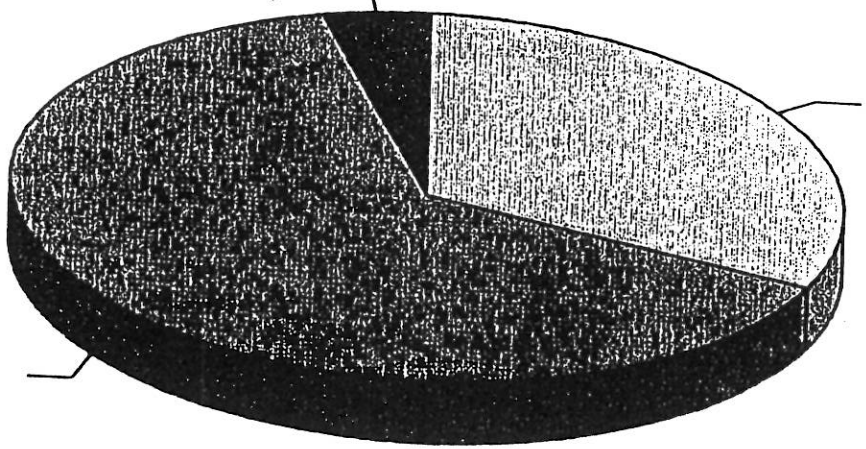

Les Types de logements

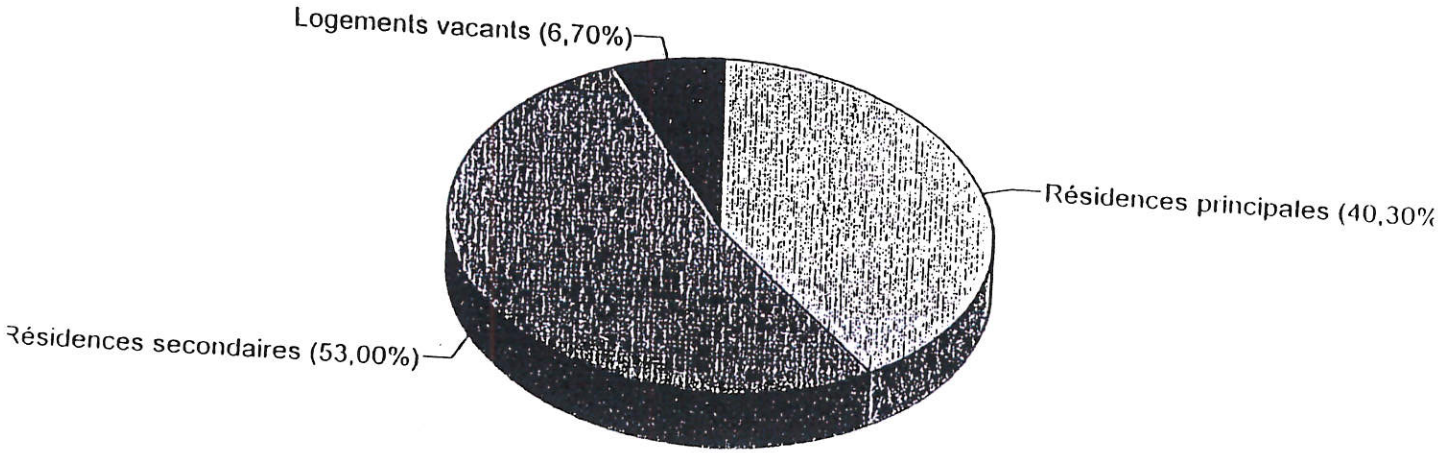

Répartition des résidences principales selon le type d'immeuble

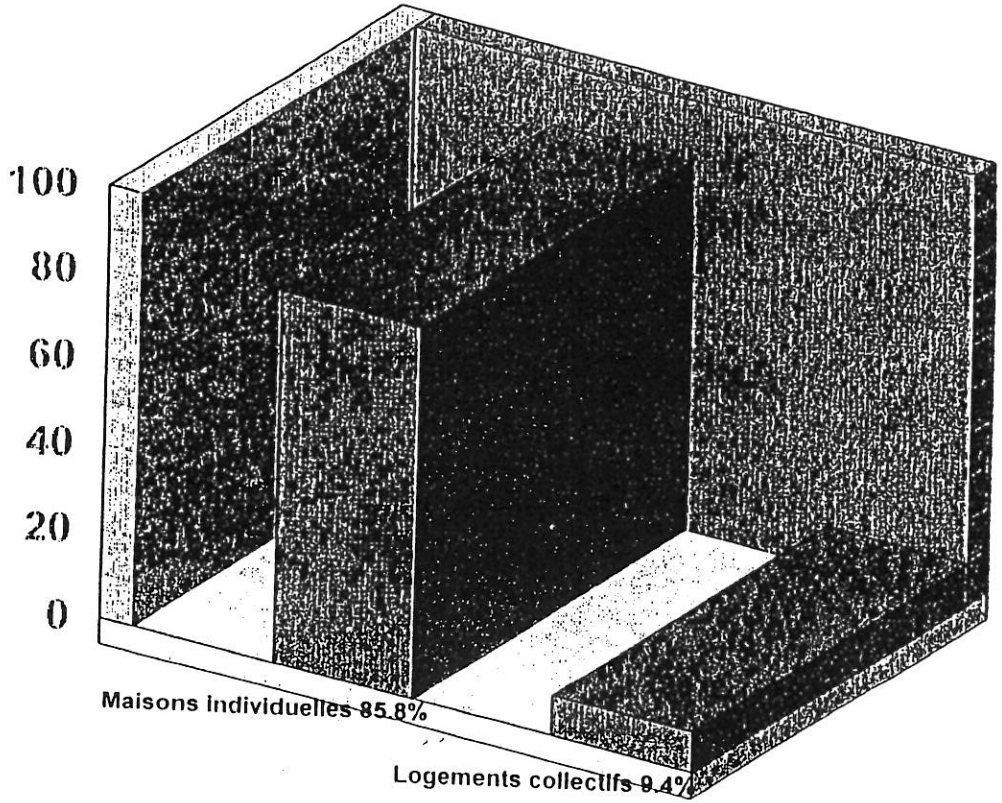

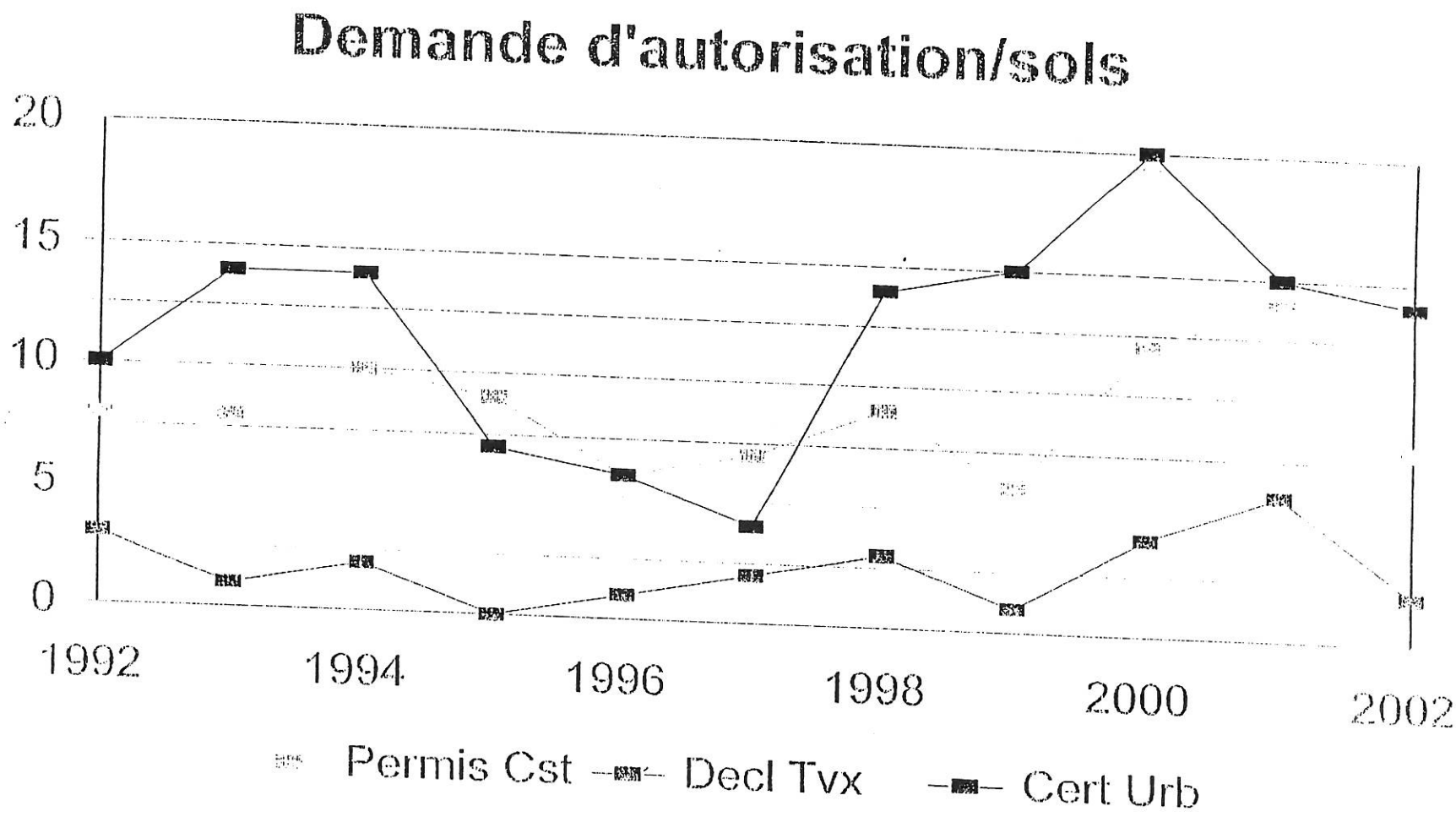
Demande d'autorisation/sols
20
15
10
5
0
1992
1994
1996
1998
2000
2002
Permis Cst
Decl Tvx
Cert Urb

2 . ANALYSE DES DONNÉES COMMUNALES ET EXPLICATION DES CHOIX RETENUS

2.1 Analyse des données socio-économiques

La population des Thuiles a pratiquement doublé depuis les années 1970, de 184 à 351 habitants, et suit une évolution qui montre un développement soutenu et régulier. Depuis 10 ans on constate 28 % d'augmentation de la population, le choix d'une nouvelle carte communale s'est donc imposé par rapport , notamment à cet accroissement de la population, la dernière datant de 1994.

La population est relativement jeune, plus de 50% a moins de 40 ans, elle est peu touchée par le chômage, plus de 85 % de la population active travaille. Cette population travaille en dehors de la commune pour plus des 2/3. La population du village des Thuiles est donc assez jeune, attachée à son cadre de vie privilégié dans un environnement sauvegardé et naturel, elle privilégie un habitat groupé, tant au centre ancien du village que dans les hameaux voisins et la commune connaît peu le phénomène de mitage qui nuit au paysage. Les habitants des Thuiles ont une volonté de préservation du caractère authentique de leur village, tout en s'adaptant à la volonté de notre société. La commune doit répondre aux exigences du tourisme tout en préservant ses activités agricoles, commerciales, industrielles ainsi que son paysage. La notion de cadre de vie est donc un élément majeur à prendre en compte dans l'élaboration de la carte communale, plus de 85% des logements sont des constructions individuelles, ce qui démontre que les habitants privilégient la commune pour son environnement préservé qui a su garder son caractère villageois, notamment grâce à une activité agricole et rurale encore importante.

La moitié des logements existants sont des résidences secondaires, ce qui montre la vocation touristique de la commune, la carte communale doit prendre en compte ce facteur de développement tout en ne délaissant pas les activités de la commune qui ne sont pas saisonnières. L'agrandissement de la zone artisanale va contribuer à cela sans nuire au tourisme.

Les infrastructures montrent que le village des Thuiles est correctement desservi par rapport à ses besoins, tant par rapport aux réseaux d'eau et d'assainissement (un schéma directeur d'assainissement est en cours d'élaboration par la CCVU) que par rapport aux routes et chemins. Ces réseaux sont encore suffisants et correspondent aux extensions urbaines prévues par la carte communale, les choix d'urbanisation se sont adaptés en premier lieu aux réseaux et infrastructures existants pour canaliser le développement urbain prévu. En effet, la commune souhaite développer son urbanisation de façon lente et progressive pour continuer à préserver son caractère rural et villageois, tout en répondant à la pression foncière exercée sur son territoire.

2.2 La pression foncière

Les Thuiles doivent également répondre à une pression foncière moyenne mais régulière depuis quelques années, de nouvelles zones doivent être ouvertes à l'urbanisation pour maintenir le dynamisme villageois de la commune. Depuis 1998 il y a plus de 25 demandes d'autorisation du sol par an, pour un village de 351 habitants ce qui constitue une demande raisonnable mais non négligeable et a entraîné la volonté de la commune à ouvrir de nouvelles zones à urbaniser. Le graphique des demandes d'autorisations du sol nous montre leur évolution. Les demandes sont assez régulières sur la commune depuis 10 ans (date de l'ancienne carte communale), cependant on note une augmentation des demandes de certificats d'urbanisme, ce qui tend à montrer plus clairement la pression foncière exercée aux Thuiles.

Il y a en moyenne 25 demandes par an depuis 10 ans de permis de construire, déclaration de travaux, certificats d'urbanisme, cela équivaut à 7.14 %. Ce qui n'est pas très élevé mais demeure important au vu des surfaces agricoles, rurales et montagnardes de la commune.

La superficie totale de la commune est de 3280 hectares, la superficie agricole utilisée de 990 hectares, soit pratiquement un tiers. Ces chiffres montrent l'importance des activités agricoles et donc la nécessité pour la carte communale d'en tenir compte et de préserver ces espaces. Les activités agricoles font partie intégrante du développement économique de la commune.

Plus d'un autre tiers du territoire communal est réservé à la préservation des espaces naturels (ZNIEFF, espaces boisés classés, projet Natura 2000) notamment par rapport à la loi montagne. Les espaces qui sont choisis pour une urbanisation future devront donc être limités car une grande part du territoire communal doit être sauvegardé.

ANNEXE 2

Porter à Connaissance de l'Etat
20 août 2002

- **Courrier RTM**
- **Servitudes Aéronautiques**
- **Servitude relative aux lignes électriques (RTE)**

COMMUNE LES THUILES

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

PORTER A LA CONNAISSANCE DE L'ETAT

20 AOUT 2002

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Services ayant fait connaître des servitudes	Servitudes
rection Départementale de l'Agriculture et de Forêt (DDAF).	**Servitude A8** relative à la protection des bois et forêts (restauration des terrains en montagne).
ection Départementale des Affaires itaires et Sociales (DDASS).	**Servitude AS1** résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.(DUP de 1999 sur cinq captages).
tricité de France.(R.T.E)	**Servitude I 4** relative à l'établissement des canalisations électriques.
sport	**Servitude T5** relative à l'emprise de dégagement des aérodromes .
des Télécommunications	**Servitude PT 3** relative aux communications téléphoniques et télégraphiques **Servitude PT 4** relative à l'élagage des lignes de télécommunications

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1,45

PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Maire
MAIRIE

Les Thuiles basses

04400 LES THUILES

Service : Restauration des Terrains en Montagne – 04.92.32.62.00
Notre référence : 04/R.T.M./FS/NR
Votre référence : Courrier d'ALPHA URBA du 31/10/02
Dossier suivi par : C. DEYMIER
Poste :
Objet : Commune des THUILES – Carte communale
Informations préalables relatives à la connaissances des phénomènes naturels dans le projet d'extension de la carte communale.

Digne les Bains, le 18 février 2003

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir excuser le retard relatif à la consultation citée en objet.

Ainsi que convenu lors de la réunion du 16 octobre, nous portons à votre connaissance les informations relatives à la prise en compte des risques naturels connus du service et issues d'un examen sommaire lors d'une rapide visite de terrain. Ces informations sont destinées notamment à contribuer à une sélection dans l'ensemble des extensions projetées. Le projet d'extension arrêté pourra utilement faire l'objet d'une consultation finale.

L'examen des projets communaux nous a conduit à définir trois catégories de parcelles :

- les parcelles ou parties de parcelles ne nous semblant exposées à aucun risque naturel grave et prévisible. Celles-ci (dans les périmètres d'extensions projetés) n'ont fait l'objet d'aucun hachurage ou quadrillage.

- les parcelles ou parties de parcelles qui nous semblent exposées à des aléas de niveaux fort ou moyen et qui ne nous semblent pas pouvoir être intégrées dans les zones de type U d'une carte communale. Celles-ci (dans les périmètres d'extensions projetés) ont été quadrillées. Seule une démarche de type PPR serait éventuellement susceptible, après analyse plus complète et mise au point de règlements particuliers, de permettre une constructibilité de certaines parties de ces parcelles.

- les parcelles ou parties de parcelles qui nous semblent exposées à des aléas de niveau faible mais dont l'urbanisation n'apparaît envisageable que dans le respect de prescriptions urbanistiques, constructives ou d'exploitation (entretien notamment). Il importe de se rapprocher des services compétents afin d'examiner leurs possibles intégrations dans une démarche de type carte communale. Ces parcelles ou parties de parcelles ont été hachurées.

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes de Haute-Provence
68, boulevard Gassendi - B.P. 217 - 04003 Digne-les-Bains Cedex - tél : 04 92 30 20 04 - fax : 04 92 30 20 40

On note ainsi :

Centre du village

- la parcelle 923 apparaît exposée à un aléa faible d'inondation par ruissellement et débordement des ravins qui la bordent. Prescription d'entretien des ravins et les ouvertures amont d'éventuelles constructions ne devront pas se situer à moins de 0.20m au-dessus du terrain naturel.

Bandes inconstructibles de 4m de large de part et d'autre des ravins mesurées à partir de l'axe des ravins.

- la parcelle 926 apparaît exposée à un aléa faible d'inondation par ruissellement et débordement du ravin qui la borde au Nord-Est.

Prescription d'entretien de ce ravin et les ouvertures amont d'éventuelles constructions ne devront pas se situer à moins de 0.20m au dessus du terrain naturel.

Bande inconstructible de 4m de large mesurée à partir de l'axe du ravin.

La parcelle 926 est également exposée à un risque de glissement de talus à l'amont de la parcelle 927. En conséquence, il est également prescrit une bande inconstructible de 10m au Sud-Ouest par rapport au sommet de talus.

- les parcelles 668 et AR1 ne nous semblent pas exposées à des risques naturels graves et prévisibles.

- la parcelle 894 apparaît exposée à un aléa faible d'inondation par ruissellement et débordement de ravins.

Prescription d'entretien des ravins et les ouvertures amont d'éventuelles constructions ne devront pas se situer à moins de 0.20m au-dessus du terrain naturel.

Bande inconstructible de 10m de large mesurée à partir de l'axe du ravin qui borde cette parcelle à l'Ouest.

Hameau des Guérins

- les parties de parcelles 12 et 90 retenues ne nous semblent pas exposées à des risques naturels graves et prévisibles.

- la parcelle 100 apparaît localement exposée à un aléa faible d'inondation par ruissellement de versant ou dysfonctionnement des anciens canaux situés au Sud. Son urbanisation apparaît envisageable avec une prescription de surveillance et d'entretien des canaux qui la dominent.

Zone artisanale – Moulin

(sous réserve d'erreurs de repérage des limites cadastrales en raison de la qualité du support cadastral communiqué).

- la parcelle 886 n'apparaît pas exposée à des risques naturels graves et prévisibles.

- la parcelle 875 est exposée à des phénomènes d'affouillement de l'Ubaye et sa partie Sud (le long de l'Ubaye) est inconstructible. Sa partie Nord est exposée à un aléa faible à moyen de crue torrentielle du torrent de La Bérarde. Les ouvertures les plus basses devront se situer au minimum 0.60m au-dessus de la cote de référence(1) du terrain naturel ou du terrain fini. Les façades exposées devront être aveugles sur une hauteur d'au moins 0.60m par rapport à la cote de référence du terrain naturel ou du terrain fini et résister à une pression de 10 kPa.

On ne construira pas à moins de 10m de l'ouvrage longitudinal suivant une génératrice du cône à l'Ouest de la parcelle.

- la parcelle 876 est exposée à des phénomènes d'affouillement de l'Ubaye et une bande de 15m de large depuis le sommet de berge de l'Ubaye est donc inconstructible.

- la parcelle 877 est exposée à des phénomènes d'affouillement de l'Ubaye dans sa partie basse. Une bande de 15m de large depuis le sommet de berge de l'Ubaye est donc inconstructible. Par ailleurs, sa partie supérieure apparaît exposée à un aléa faible de crue torrentielle du torrent de La Bérarde.

Les ouvertures les plus basses devront se situer au minimum à 0.40m au-dessus de la cote de référence du terrain naturel (1) ou du terrain fini. Les façades exposées devront être aveugles sur une hauteur d'au moins 0.40m par rapport à la cote de référence (1) du terrain naturel ou du terrain fini et résister à une pression de 10 kPa.

On ne construira pas à moins de 10m de l'ouvrage longitudinal suivant une génératrice du cône à l'Est de la parcelle.

Vu et transmis
Le Directeur Départemental
De l'Agriculture et de la Forêt
Ph. BODA

Pour le Chef du Service de Restauration
Des Terrains en Montagne
L'I.D.T.R
C. DEYMIER

- Copie à : - DDE/Subdivision de Barcelonnette
- ALPHA URBA/Mme Nathalie FONTAINE
Traversée du Bachelard – 04400 BARCELONNETTE

- P.J : 4 extraits cadastraux.

(1) côte de référence :

La côte de référence en un point est celle du terrain naturel lorsque les courbes de niveaux sont convexes, ce qui est le cas général sur un cône de déjection. Toutefois, les courbes de niveau peuvent être concaves localement, en particulier sur les anciens chenaux d'écoulement ; dans ce cas, la cote de référence est celle du terrain naturel majorée d'une hauteur telle que les courbes de niveau "de références" soient convexes ou au moins droites. Par ailleurs, il est déconseillé d'occuper de telles zones qui sont plus exposées au passage des eaux et des laves des torrents en cas de débordement.

APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
en DATE DU 4 OCT. 1976

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX TRANSPORTS
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
SERVICE TECHNIQUE DES BASES AÉRIENNES
SUBDIVISION PROJETS AÉRONAUTIQUES

BARCELONNETTE _ St PONS

(ALPES DE HAUTE PROVENCE)

AÉRODROME DE CATÉGORIE "D"

PLAN D' ENSEMBLE DES SERVITUDES AÉRONAUTIQUES

VÉRIFIÉ ET PROPOSÉ
PAR LE CHEF DE LA SUBDIVISION
PROJETS AÉRONAUTIQUES.

PRÉSENTÉ PAR LE DIRECTEUR
DU SERVICE TECHNIQUE DES
BASES AÉRIENNES SOUSSIGNÉ

Echelle	Numéro	Index	Dressé et Dessiné	Date
1/10.000	[illegible]		STBA SEODTRAP	Paris Nov [illegible]

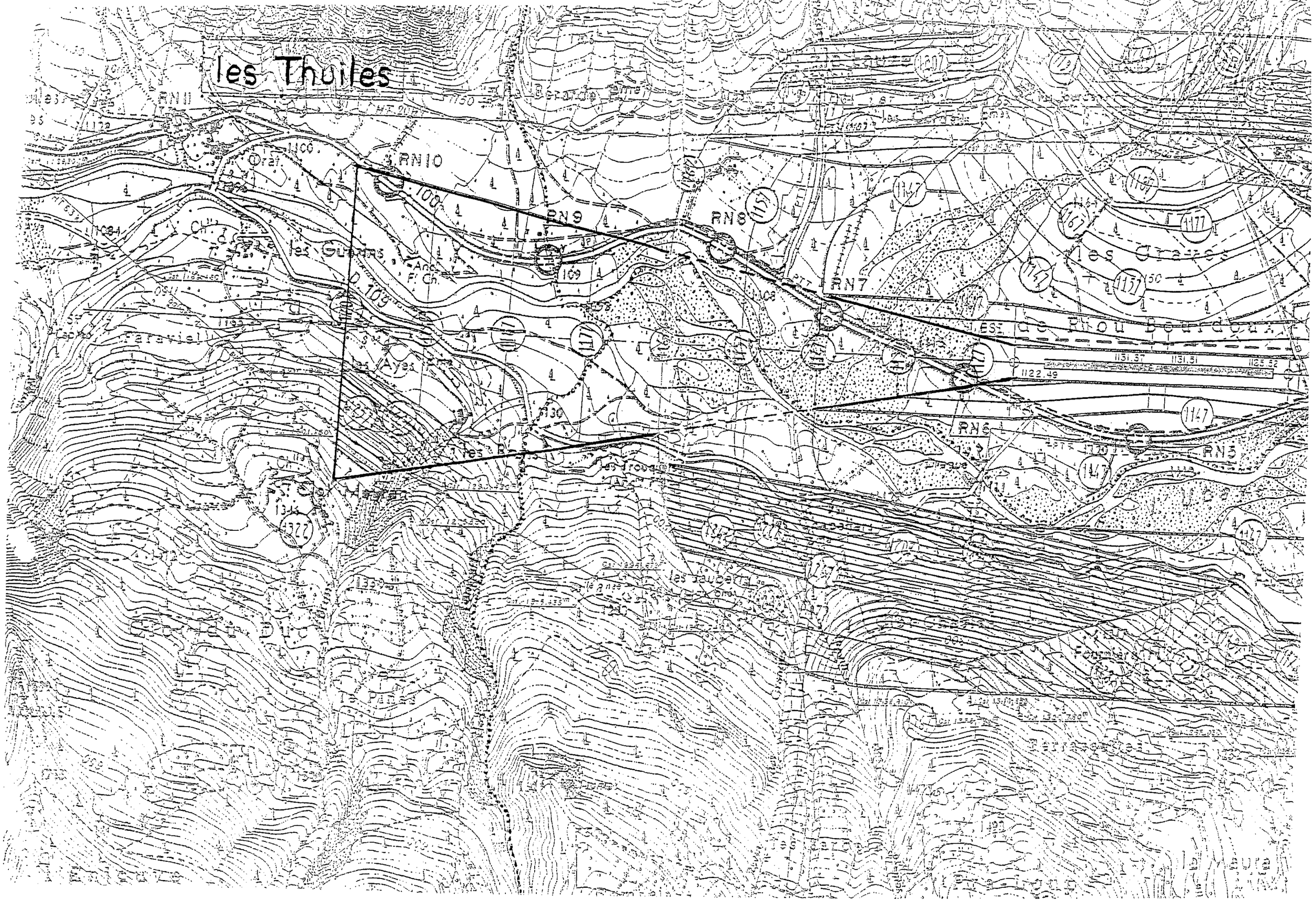
les Thuiles
RN11
RN10
RN9
RN8
RN7
RN6
RN5
les Guerins
D 109
les Ayes
les Trouvats
les Taucets
Fourmar
Cirque
Les Graves
de Rhou Bourdoux
1131.37
1131.51
1126.32
1122.49
la Maura

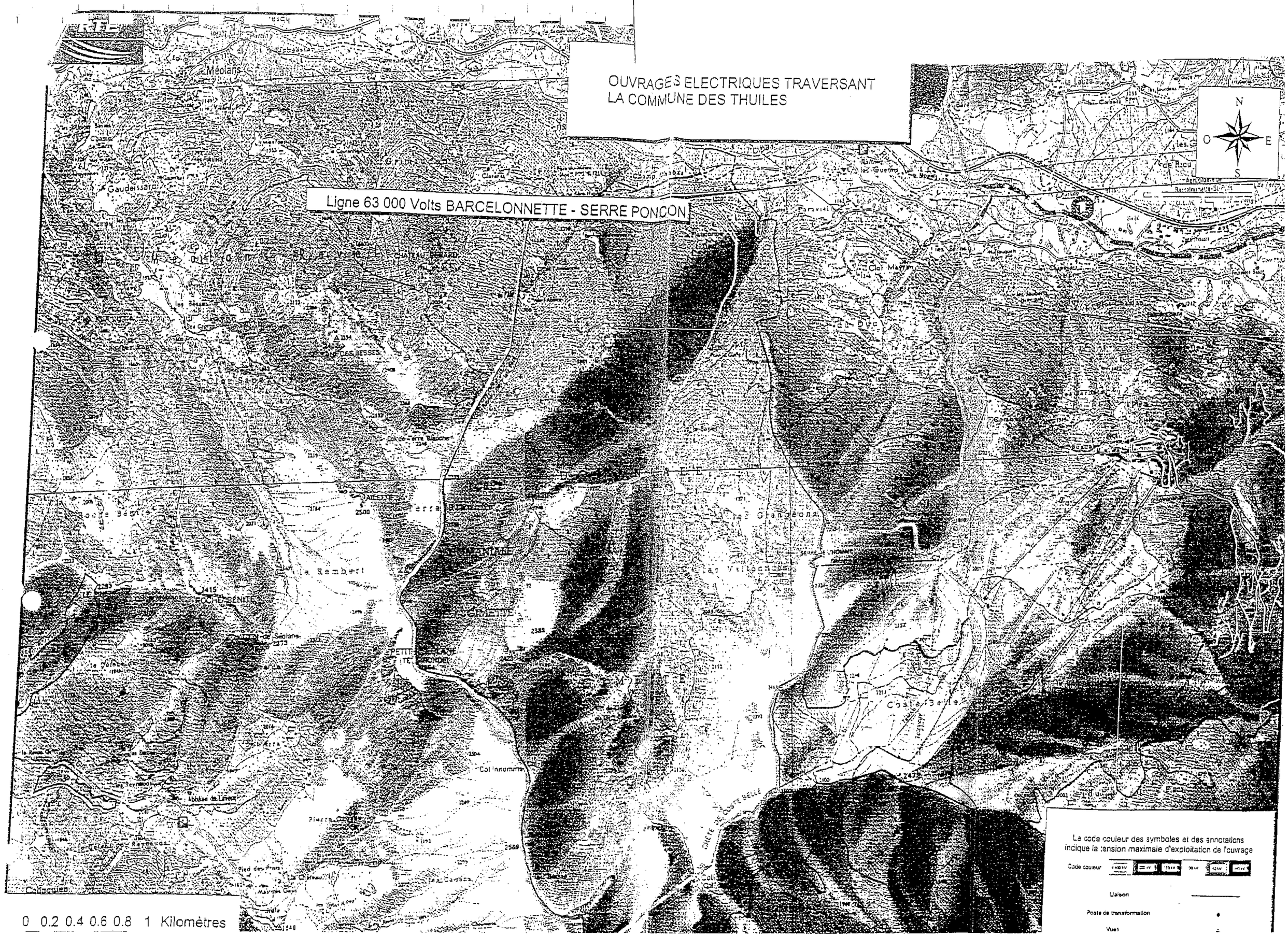
OUVRAGES ELECTRIQUES TRAVERSANT
LA COMMUNE DES THUILES
Ligne 63 000 Volts BARCELONNETTE - SERRE PONCON
Méolans
Gaudissart
la Rembert
Colquellen
Col Innominé
Abbaye de Lérins
Pied des Prés
Costa Belle
Grangeons
Vallonnets
Clot Martin
la Lauze
N
O
E
S
La code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage
Code couleur
Liaison
Poste de transformation
Vue1
0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 Kilomètres

OUVRAGES ELECTRIQUES TRAVERSANT LA COMMUNE DES THUILES

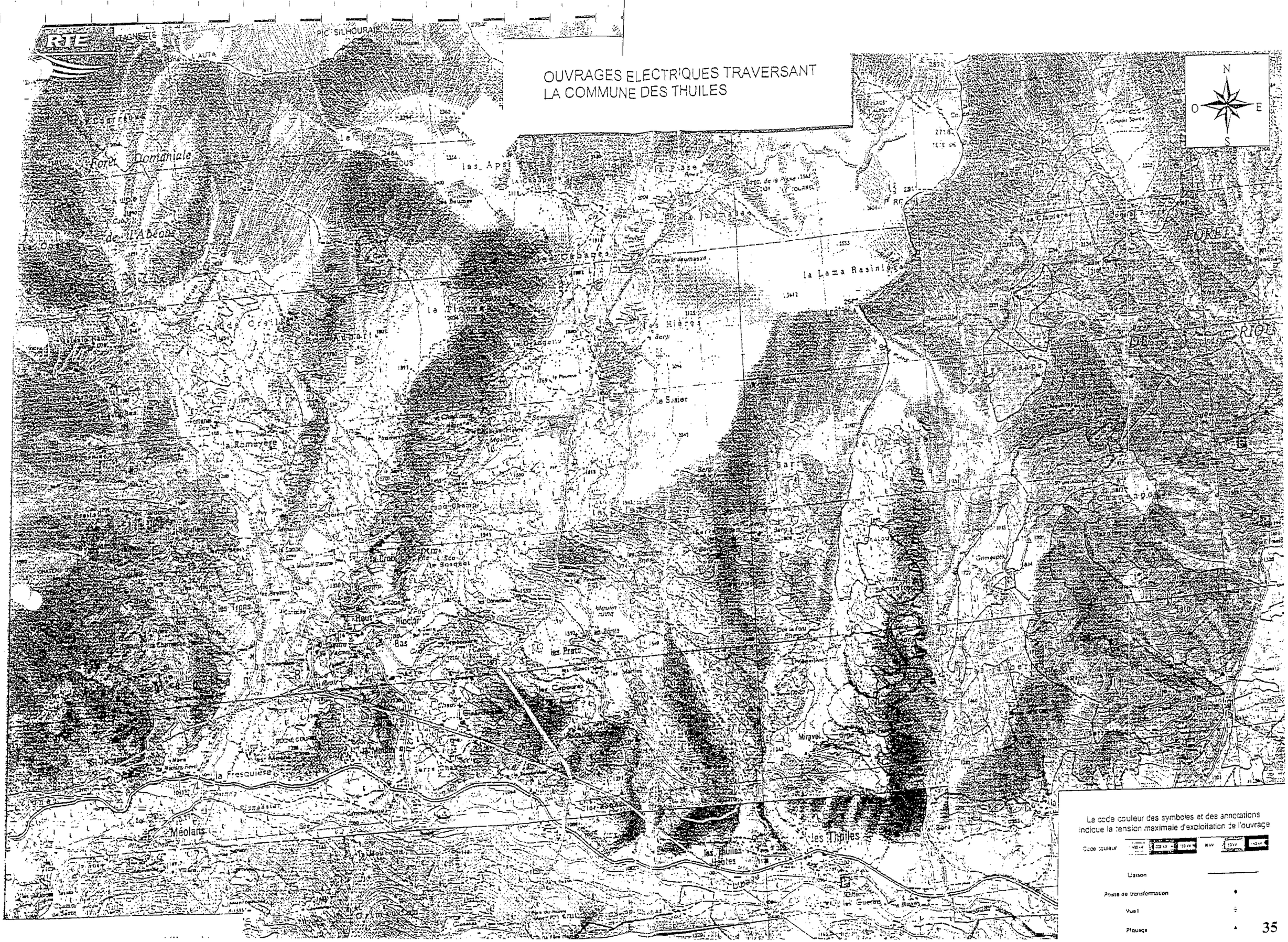

ANNEXE 3

Localisation des ZNIEFF et SIC
DIREN PACA

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES Direction régionale de l'environnement PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur** **ZNIEFF actualisées** Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN	Région Provence Alpes Côte d'Azur

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 04-115-100	**Massif de la montagne de la Blanche - vallon de la Blanche de Laverq - tête de l'Estrop - montagne de l'Ubac - haute vallée de la Bléone**	**Zone terrestre de type II**

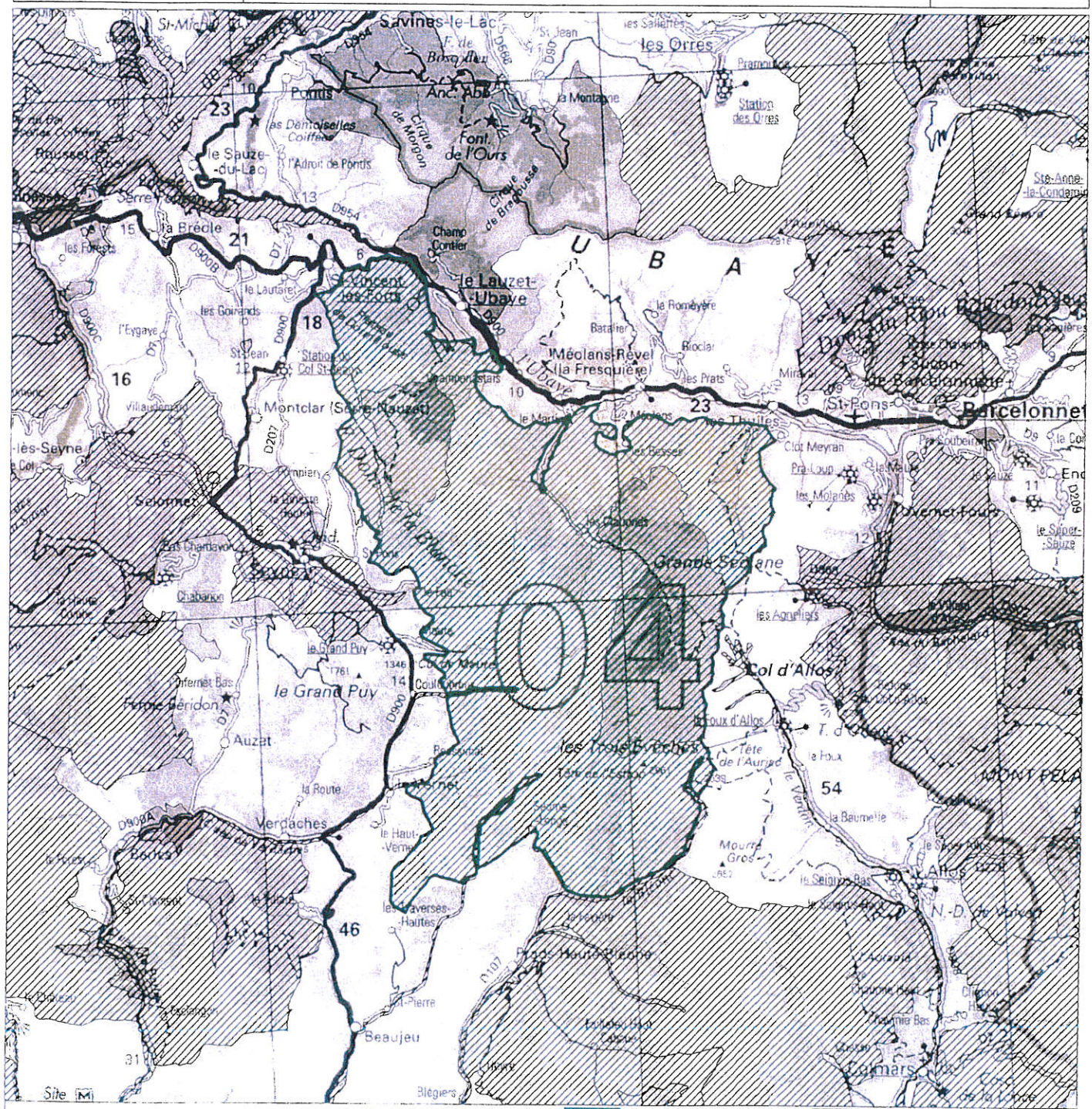

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée.
Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document : 14/09/2007

Direction régionale de l'environnement PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur** **ZNIEFF actualisées** Programme cadre et validation nationale: Ministère chargé de l'Environnement, Muséum National d'Histoire Naturelle Réalisation par le Comité de pilotage régional: Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL; Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML; Validation scientifique régionale: CSRPN	Région Provence Alpes Côte d'Azur

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 04-103-100	**Forêts Domaniales du Riou Bourdoux et du Bérard - tête de Crouès - Costebelle**	**Zone terrestre de type II**

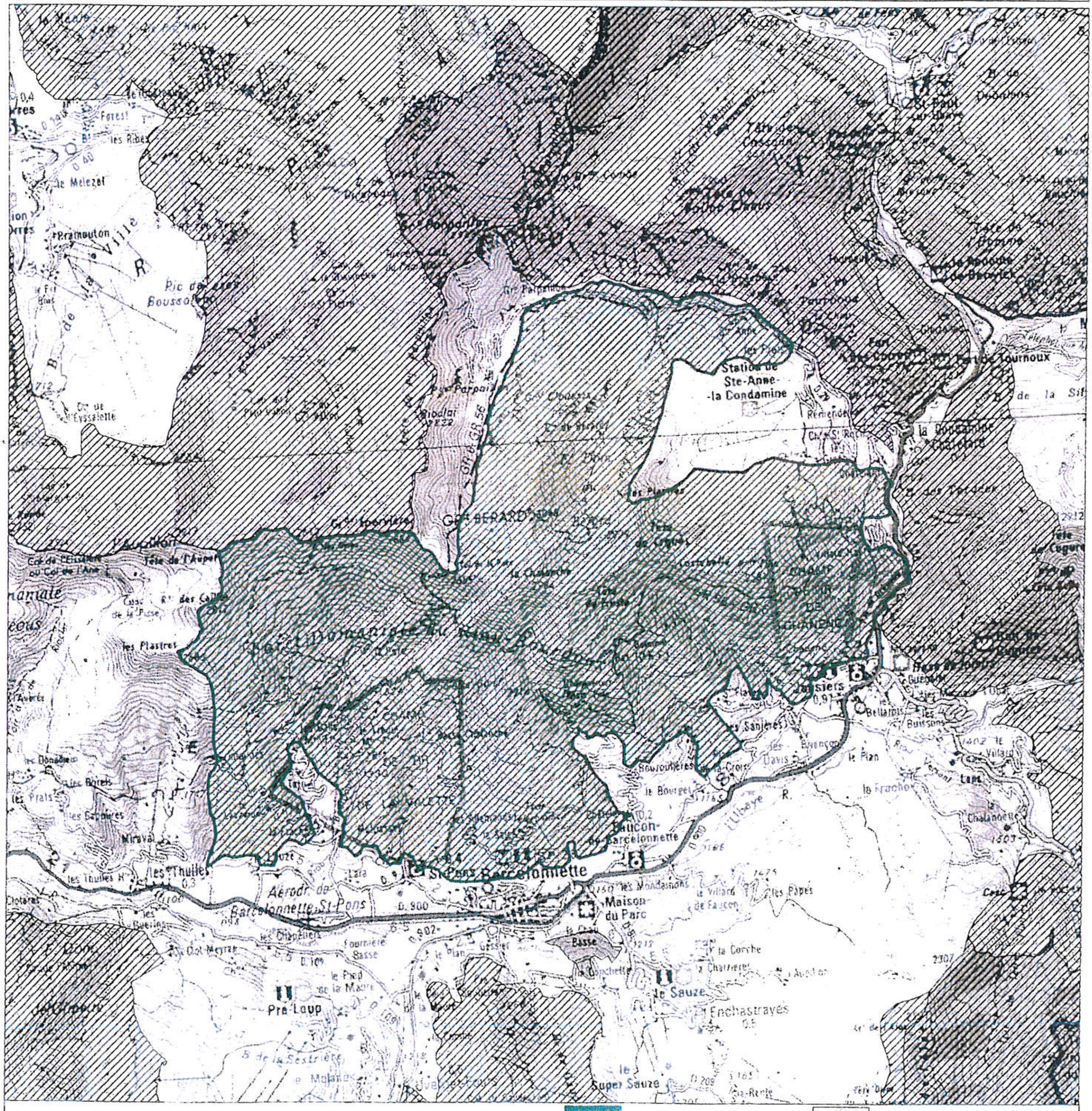

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document : 14/09/2007

Direction régionale de l'environnement PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur** **ZNIEFF actualisées** Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN	Région Provence Alpes Côte d'Azur

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 04-115-131	**Vallon de la Blanche de Laverq - Grande et Petite Séolane - roche Bénite**	**Zone terrestre de type I**

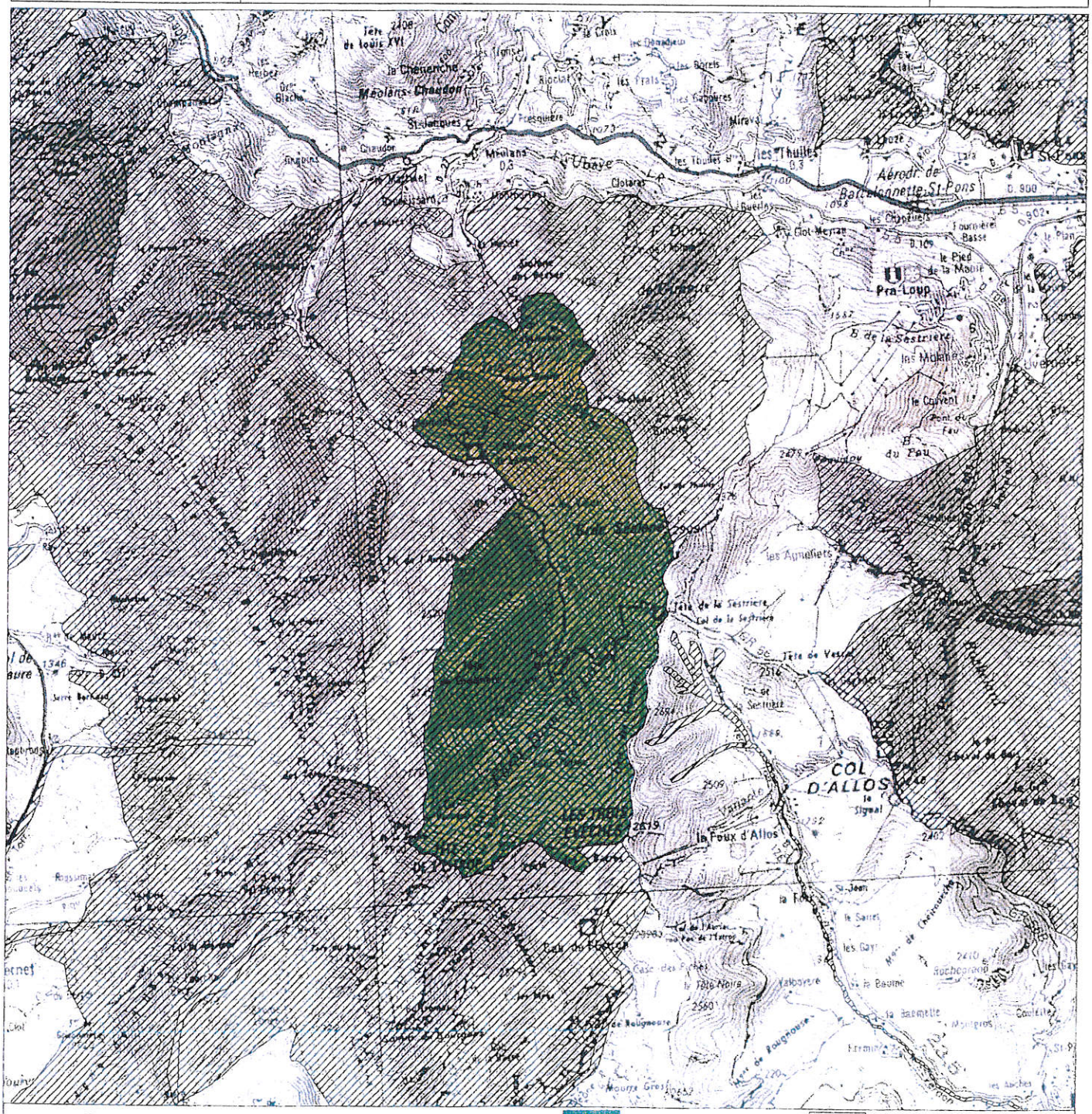

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée.
Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document : 14/09/2007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

République Française

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

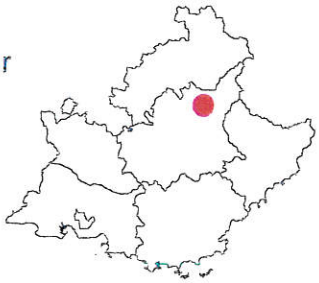

Direction régionale de l'environnement

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Site d'Importance Communautaire (SIC)

FR9301529

DORMILLOUSE - LAVERCQ

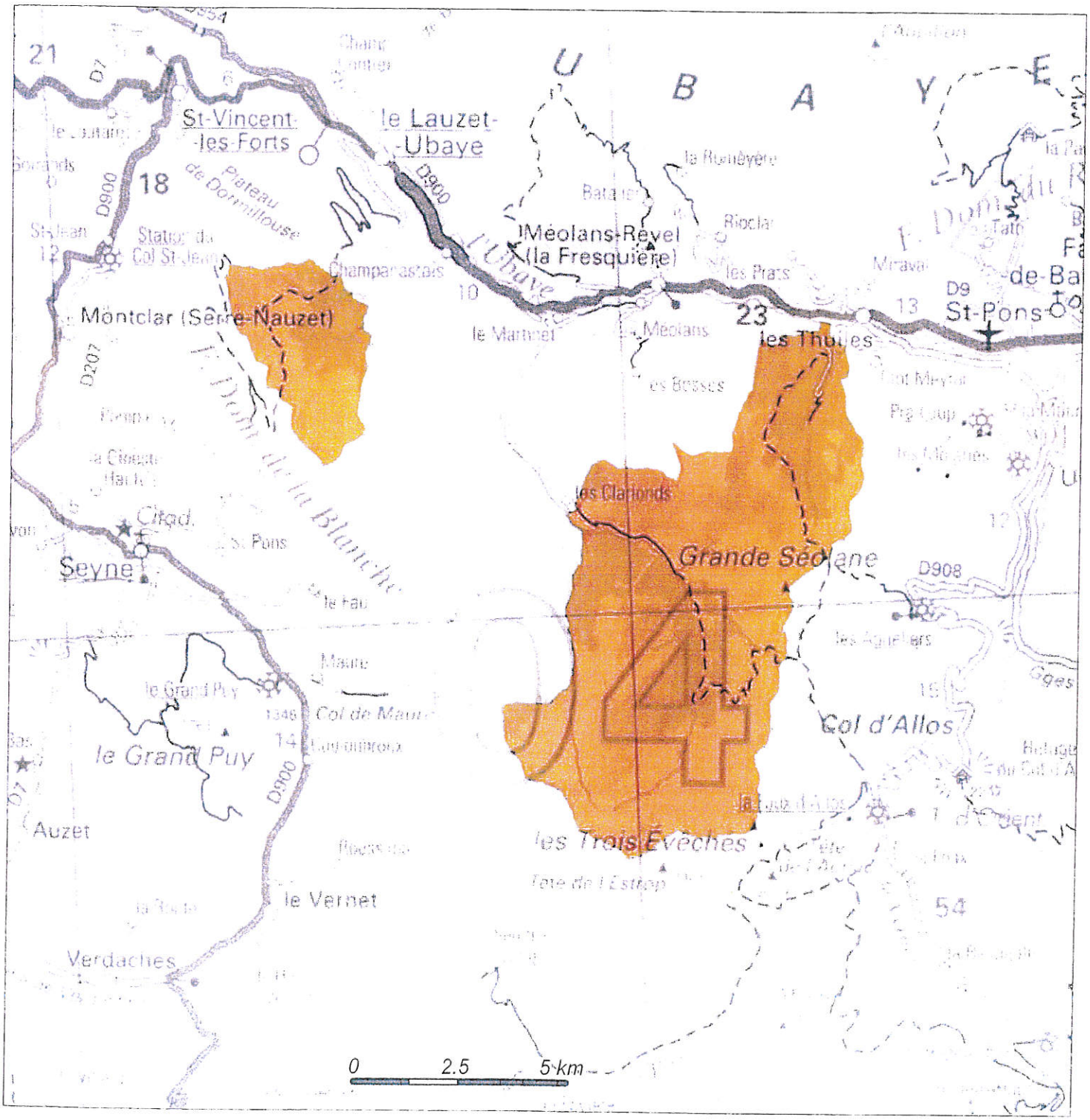

Fiche créée le :20/12/2007

1/125 000 ème

DIREN

Adresse postale : Le Tholonet
BP 120 - 13062 Aix en Provence - cedex 1
Téléphone : 04.42.66.66.00 - Télécopie : 04.42.66.66.01

®IGN scan250©